



UNITED ANISHNAABEG COUNCILS
CHIPPEWA • MISSISSAUGA • POTTAWATOMI

RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA
CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES
PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS
ANISHNAABEG

Établi par :

Les Conseils unis anishnaabeg

11 DÉCEMBRE 1996



UNITED ANISHNAABEG COUNCILS

CHIPPEWA • MISSISSAUGA • POTTAWATOMI

11 décembre 1996

M. W.R. Bob Kingsbury
Chef principal en recherche
Direction de la recherche et l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 2030F, Les Terrasses de la Chaudière
OTTAWA (Ontario) K1A 0H4

Chef Edward Williams
Première nation de la pointe Moose Deer
C.P. 119
MacTier (Ontario)
POC 1H0

Objet : Projet de recherche sur la production de recettes par les Premières nations

Messieurs,

Vous trouverez ci-joint la version définitive du rapport de recherche cité en rubrique. Le rapport a été établi par le soussigné en conformité avec le mandat mutuellement accepté, et dont copie figure à l'appendice I.

Le rapport présente un relevé détaillé des diverses avenues qui s'offrent ou pourraient s'offrir aux sept Premières nations des Conseils unis anishnaabeg pour accroître leurs revenus. Il s'agit du premier rapport exhaustif à porter sur ces questions, dans le contexte des Premières nations.

Les recherches sur lesquelles repose le présent rapport montrent clairement que dans les limites des pouvoirs extrêmement restreints dont elles disposent actuellement, les Premières nations ont exploité leur capacité financière au maximum des possibilités. Elles continuent de développer leur capacité, mais avec beaucoup de difficulté.

Le rapport conclut que le développement futur de la capacité financière des Premières nations bénéficiera considérablement de la conclusion et de la mise en oeuvre des processus d'autonomie gouvernementale des Anishnaabe et de négociation de leurs revendications, processus déjà engagés entre les Premières nations et le Canada.

Aussi, sommes-nous convaincus que le présent rapport, et en particulier les constatations et conclusions qu'il renferme, contribuera grandement au débat sur le développement de la capacité financière des Premières nations, en particulier dans le contexte propre du régime gouvernemental des Anishnaabe.

Veillez agréer, Messieurs, nos plus aimables salutations.

Richard Aniol
Négociateur en chef

Mel Jacobs
Conseiller principal

Alexandra Macqueen
Conseillère technique

**RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA
CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES
PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS
ANISHNAABEG**

PRÉFACE	i
INTRODUCTION et MÉTHODOLOGIE	iii
RÉSUMÉ	vi
PARTIE I : RECHERCHES DOCUMENTAIRES SUR LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS	1
PARTIE II : BASE DE DONNÉES SUR LA CAPACITÉ FINANCIÈRE	12
PARTIE III : OPTIONS EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE RECETTES	54
3.1 Recettes provenant des ressources	54
3.1.i Ressources provenant des terres des Premières nations	54
3.1.ii Ressources provenant des territoires traditionnels	57
3.2 Sources de revenus locales	58
3.3 Développement économique	61
PARTIE IV : CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS	69
PARTIE V : BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE	84
BIBLIOGRAPHIE	112
SOURCES PRINCIPALES	112
SOURCES SECONDAIRES	115
APPENDICE I : Mandat	117
APPENDICE II : Carte montrant l'ensemble du territoire des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg	119
APPENDICE III : Options en matière de production de recettes soumises par les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg	120

NOTES 129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Beausoleil .	16
Tableau 2 :	Première nation de Beausoleil : « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » en regard des liquidités totales, pour la période de 1988-1989 à 1991-1992.	19
Tableau 3 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Curve Lake	22
Tableau 4 :	Tableau 4 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Curve Lake«	26
Tableau 5 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - île Georgina	29
Tableau 6 :	Tableau 6 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - île Georgina	31
Tableau 7 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Hiawatha . .	34
Tableau 8 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Hiawatha . .	36
Tableau 9 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mnjikaning	39
Tableau 10 :	Tableau 10 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mnjikaning	42
Tableau 11 :	Tableau 11 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Pointe Moose Deer	45
Tableau 12 :	Tableau 12 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Pointe Moose Deer	47
Tableau 13 :	Tableau 13 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mississauga de l'île Scugog	50
Tableau 14 :	« Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mississaugas de l'île Scugog	52

PRÉFACE

Le Rapport de recherche sur la capacité de production de recettes des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg a été établi par trois conseillers retenus par les Conseils unis anishnaabeg, à savoir : Richard Aniol, Mel Jacobs et Alexandra Macqueen. Conformément au mandat exposé à l'appendice 1, les chercheurs ont été appelés à évaluer le potentiel de production de recettes des Premières nations dans les trois secteurs suivants :

- # sources de revenu locales, comme les permis, l'imposition de droits et les baux;*
- # les recettes provenant des ressources naturelles;*
- # les recettes découlant du développement économique.*

Il importe de préciser ici que les chercheurs n'ont pas eu à analyser les recettes découlant de la taxation, sous quelque forme que ce soit, et qu'il n'a nullement été question dans leur étude des paiements de transfert aux Premières nations en provenance du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Il ne s'agit pas d'une omission. Les Conseils unis anishnaabeg étudient la question de la taxation dans le contexte des négociations relatives au gouvernement anishnaabe, et leur examen de la question se fera principalement dans ce contexte. Des recherches plus poussées dans le secteur fiscal sont non seulement possibles, mais fort probables, pour l'avenir.

En ce qui a trait aux transferts intergouvernementaux, qui sont incontestablement la source de recettes actuellement la plus importante pour toutes les Premières nations, les Conseils unis anishnaabeg ont déjà entrepris des travaux considérables à l'interne et de concert avec les gouvernements fédéral et provincial. Ces travaux ont débouché sur l'établissement d'un modèle exhaustif pour le financement du gouvernement anishnaabe, modèle qui est devenu la référence, d'un océan à l'autre, pour les Premières nations, en tant que norme à laquelle les gouvernements (autochtones) devraient aspirer. Le soutien financier des gouvernements des Premières nations par les gouvernements fédéral et provincial constitue également un volet important de la négociation relative au gouvernement anishnaabe.

Le présent rapport porte principalement sur un volet relativement restreint de la capacité financière des Premières nations, à savoir les revenus de toutes les autres sources. Pour les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg, les statistiques récentes montrent que les revenus discrétionnaires (les recettes dont l'utilisation est indéterminée) s'élèvent à moins de 2 %, en moyenne, des recettes totales des Premières nations. Le rapport

évalue la capacité générale des Premières nations d'accroître la production de recettes sans soutien financier dans le dessein d'en arriver à une plus grande autonomie financière ainsi que la capacité de parvenir à une plus grande autonomie, dans le contexte de la mise en place du gouvernement anishnaabe.

INTRODUCTION et MÉTHODOLOGIE

Le rapport de recherche sur la capacité de production de recettes des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg a pour objet de décrire et d'évaluer la capacité des sept Premières nations à produire des recettes à des fins communautaires, indépendamment des recettes provenant de la taxation ou des transferts financiers provenant des gouvernements fédéral ou provincial.¹

Comme le précise le mandat, lequel est énoncé à l'appendice I :

Le projet de recherche débouchera sur un rapport d'étude qui ... devrait générer des renseignements utiles à la fois pour les Conseils unis anishnaabeg et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui a trait au potentiel de production de recettes des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg.

En raison du caractère relativement délicat des renseignements fournis par les Premières nations aux chercheurs, les parties ont convenu que le rapport et ses conclusions s'appliqueraient exclusivement aux Premières nations des Conseils unis anishnaabeg. Le rapport n'a nullement pour objet de servir de modèle pour les autres Premières nations. À l'interne, les Conseils unis anishnaabeg prévoient utiliser l'information recueillie afin d'étayer et de faciliter la négociation de l'entente relative au gouvernement des Anishnaabe. Par ailleurs, l'entente relative au gouvernement des Anishnaabe qui est proposée par les Premières nations n'a pas pour objet de servir de modèle dont d'autres Premières nations pourraient s'inspirer. C'est dans ces conditions mutuellement acceptables que les Premières nations ont convenu de participer au projet.

Le projet a été géré conjointement par les Conseils unis anishnaabeg et le Canada. Ed Williams, le chef des Pottawatomis de la Première nation de la pointe Moose Deer et M. W.R. (Bob) Kingsbury, chef principal en recherche au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont formé le comité directeur du projet. Un plan de travail valable pour la durée du projet a été établi dès le départ, et l'élaboration du rapport a été entreprise en conformité avec les grandes lignes qui furent définies au cours de premier mois du projet. Les seules modifications qui pouvaient être apportées au plan de travail étaient celles qui recevaient l'aval du comité directeur. Ce dernier a veillé à ce que les modalités du mandat soient respectées tout au long du projet.

¹ Toutefois, en dépit de fait que le présent rapport, à la convenance des parties, ne traite pas de taxation, de nombreux employés des Premières nations ont indiqué que la taxation pourrait représenter la plus importante nouvelle source de recettes à court et à moyen termes (d'ici les 5 à 10 prochaines années).

Par ailleurs, le Comité exécutif des Conseils unis anishnaabeg (qui est un comité formé de tous les chefs des Premières nations) a été tenu informé des activités des chercheurs à chacune des étapes de production du rapport. De plus, les chercheurs se sont efforcés d'obtenir la participation directe des Premières nations pendant le projet, selon deux démarches, à savoir :

- # Dans la mesure de leur disponibilité, le chef, le directeur et l'agent de développement économique des Premières nations ont été convoqués à des entrevues visant à réunir des données sur la production de recettes se rapportant à chaque Première nation;
- # Une réunion générale des chefs, des gestionnaires et des agents de développement économique de toutes les Premières nations a été convoquée afin d'examiner la première version du rapport et de s'assurer que l'information fournie était utilisée dans le contexte approprié et pour s'assurer que toute l'information pertinente avait été communiquée aux chercheurs.

Enfin, le Comité exécutif a pris connaissance de la version définitive du rapport, s'attardant principalement aux constatations et aux conclusions.

La Partie I portant sur Recherche documentaire décrit les principaux ouvrages, articles et rapports publiés et non publiés qui traitent de la question de la production de recettes chez les Premières nations.

La Partie II intitulée Base de données sur la capacité financière décrit en détails la nature et la source des recettes existantes des Premières nations, et fait particulièrement ressortir les recettes autres que les transferts provenant des gouvernements fédéral ou provincial, et les autres recettes que celles qui figurent dans les comptes de revenus et de capital des Premières nations dont la Couronne fédérale est dépositaire en conformité avec les dispositions pertinentes de *la Loi sur les indiens*.

La Partie III, intitulée Autres possibilités de production de recettes, décrit le potentiel de production de recettes, outre les transferts intergouvernementaux et la taxation. Elle porte principalement sur les recettes provenant de trois sources : de la mise en valeur des ressources naturelles sur les terres des Premières nations aussi bien qu'à l'extérieur de ces dernières; les revenus locaux provenant de sources comme la délivrance de permis, les droits liés aux programmes et services, les baux, les amendes et autres; et enfin les recettes générées par les initiatives de développement économique des Premières nations.

La Partie IV, intitulée Constatations et conclusions, traite du potentiel que recèlent les diverses sources de revenus des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg. Les conclusions figurant dans le présent rapport sont tirées de cette analyse.

La Partie V est une bibliographie annotée qui décrit les publications ayant servi à élaborer le présent rapport.

RÉSUMÉ

Le présent rapport de recherche porte sur le potentiel de production de recettes des sept Premières nations des Conseils unis anishnaabeg, en Ontario. Leur potentiel est évalué dans les trois secteurs suivants, à savoir : les sources locales telles que les permis, les droits et les baux; les revenus provenant des ressources naturelles; et les recettes provenant du développement économique.

La Partie I présente un tour d'horizon complet de la documentation relative aux recherches en cours en ce qui concerne la production de recettes et le développement économique dans les communautés autochtones. Cet examen révèle qu'il n'existe pas de solution type au problème de la production des recettes des Premières nations; les stratégies de production de recettes qui ont du succès reposent sur de nombreux facteurs; et il n'existe pas de « solutions toutes faites » à l'appauvrissement économique auquel font face les Premières nations.

La Partie II renferme des données détaillées sur les revenus discrétionnaires, c'est-à-dire sur les revenus qui ne sont pas destinés à des usages particuliers, et dont disposait chacune des Premières nations au cours des exercices financiers 1989-1990 à 1991-1992. Cette partie conclut que les revenus discrétionnaires au cours des quatre années visées par l'examen allaient du minimum, c'est-à-dire de 0 pour cent à un maximum de 5,4 pour cent du budget total de la Première nation. La Partie II renferme également des cartes et un bref profil de chaque collectivité.

La Partie III nous livre un survol des autres possibilités de production de recettes, aussi bien des recettes courantes que des recettes potentielles, dont font état les Premières nations dans chacun des trois secteurs énumérés précédemment. Pour les besoins de cette partie, des entrevues ont été menées avec des employés des Premières nations et on a procédé à l'examen des plans communautaires et des stratégies de développement

- # les Premières nations ont déjà ou ont des plans pour tirer partie d'à peu près toutes les sources de revenus qui sont à leur portée dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés;
- # tout est la propriété ou est soumis au contrôle de quelqu'un d'autre, et les pouvoirs qui permettent d'induire le changement sont répartis de manière inéquitable au profit des gouvernements fédéral et provincial, et au détriment des Premières nations;
- # l'autonomie financière est liée à l'autonomie politique, et le temps est venu de reconnaître des pouvoirs à la Première nation dans ses propres sphères de compétence.

RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS ANISHNAABEG

PARTIE I

RECHERCHES DOCUMENTAIRES SUR LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

1.1 Introduction et méthodologie

La production de recettes et le développement économique dans les collectivités autochtones du Canada et des États-Unis ont suscité beaucoup d'intérêt au cours des 10 dernières années et, de façon générale, les Premières nations du Canada et d'ailleurs se sont montrées très inventives dans l'élaboration de stratégies visant à produire des recettes. La présente partie du rapport nous livre un tour d'horizon et un résumé de la documentation existante au sujet de la production de recettes et du développement économique dans les collectivités autochtones au Canada et aux États-Unis et, dans une certaine mesure, en Australie et en Nouvelle-Zélande également. L'objectif de cet examen est de mettre la situation et les efforts en matière de production de recettes que déploient les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg en parallèle avec les situations et expériences que vivent aussi d'autres communautés autochtones.

Les sources de documentation examinées au cours de notre examen ont été trouvées au moyen de stratégies de recherche informatique par mots clés dans Internet ainsi que dans plusieurs bibliothèques publiques et universitaires, mais surtout à la bibliothèque du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Hull, au Québec. Les mots clés

utilisés pour la recherche des publications pertinentes comprenaient les mots ou ensemble de mots : « Première nation »; « Indien » et « Autochtone », seuls et associés à « production de recettes », « capacité financière » et « développement économique ». Pendant la présentation de notre examen, plus de 200 sources ont été consultées, et parmi ces dernières, un grand nombre d'ouvrages non publiés. Les sources les plus pertinentes pour les besoins du présent rapport de recherche sont énumérées dans la Bibliographie annotée (Partie V du rapport). Des bibliographies principales et secondaires sont également fournies.

Le présent état de la recherche documentaire a été établi en fonction de plusieurs grands thèmes : évaluation de la capacité de production de recettes; identification de l'éventail des possibilités de production de recettes relevées dans la documentation; mise en lumière des petites entreprises sous l'angle de leur potentiel de production de recettes; mise en lumière des projets conjoints dans l'optique de leur potentiel de production de recettes; et examen des baux, des droits et des permis, des parcs industriels, des activités de jeux et paris et des stratégies d'investissement. Toutes les études mentionnées dans la présente partie figurent dans l'examen annoté de la documentation, Partie V.

1.2 Évaluation de la capacité de production de recettes des Premières nations

Plusieurs sources passent en revue les facteurs qui sont essentiels à la réussite des stratégies de production de recettes que se donnent les Premières nations. Certaines sources font valoir que la présence de possibilités de développement fondé sur les ressources pour les communautés autochtones, ou encore que l'accès à de grands marchés, sont nécessaires au succès. D'autres soutiennent que les Premières nations de taille modeste, isolées, ou qui jouissent d'un accès limité à des possibilités de mise en valeur des ressources naturelles ne devraient pas considérer ces facteurs comme étant des barrières insurmontables à un développement économique fructueux. Cornell et Kalt, par exemple, font valoir que d'autres facteurs, notamment la présence d'une infrastructure politique stable dans la communauté, revêtent une importance beaucoup plus déterminante

quant à la capacité ou non d'une communauté autochtone de mettre en oeuvre une stratégie de production de recettes fructueuse.

L'étude de Cornell et Kalt conclut que le facteur le plus important entre tous, par lequel les communautés autochtones qui ont du succès dans leur développement économique et leurs stratégies de production de recettes se distinguera de celles dont les efforts restent vains, réside dans des institutions leur permettant d'exercer efficacement leur souveraineté. Toutefois, le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, dans la partie relative au développement économique et aux ressources des Autochtones, conclut que la souveraineté à elle seule « ne suffit pas » à assurer un bon développement économique; sans un régime de gouvernement stable et convenable, les stratégies de développement économique ne sauraient réussir.

La plupart des auteurs consultés à la faveur de l'examen documentaire soulignent la nécessité d'établir une ligne de partage claire entre la politique et l'économique, au sein des Premières nations. La réussite du développement économique repose sur la séparation du pouvoir décisionnel politique du pouvoir décisionnel économique. Don Allen and Associates ont constaté pour leur part que les collectivités autochtones dont le développement économique a été fructueux ont su établir cette ligne de démarcation dans leurs structures financières.

Cassidy and Bish donnent pour leur part une liste pancanadienne des entreprises autochtones prospères. White dresse une liste des projets d'entreprises indiennes des États-Unis qui font la preuve qu'il existe un large éventail d'orientations possibles en matière de développement économique pour les Premières nations. Ainsi, par exemple, White relève la réussite obtenue par la nation Cherokee de l'Oklahoma, qui est parvenue à réduire sa dépendance à l'égard des fonds fédéraux et à développer sa base de revenus communautaires, au moyen de diverses initiatives dans le secteur privé.

La partie du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones qui porte sur le développement économique et les ressources naturelles renferme de nombreux exemples de projets économiques communautaires fructueux, tandis que de son côté, le rapport de Policy and Management Consultants nous fournit des exemples s'appliquant à l'Ontario.

1.3 Examen des options en matière de production de recettes : mise en valeur des ressources naturelles

Dans l'ensemble, l'examen de la documentation pertinente montre que dans de nombreuses collectivités autochtones au Canada, les efforts futurs de production de recettes seront centrés sur le secteur des ressources naturelles. L'accès à des ressources naturelles offre des possibilités de poursuivre des activités traditionnelles (comme la chasse, la culture du riz et la pêche), tandis que le développement industriel de ressources renouvelables et non renouvelable des peuples autochtones peut également ouvrir des perspectives de développement économique aux Premières nations.

Les documents consultés montrent aussi que les ressources constituent un élément fondamental de la culture économique canadienne nationale; cela étant, les peuples autochtones ont dû faire face et continuent de faire face à une farouche compétition dans leurs efforts visant à augmenter leur accès aux ressources, aussi bien l'eau, le poisson et la terre que les minéraux, la forêt et la faune. Par le passé, il est souvent arrivé aux peuples autochtones de se faire carrément interdire d'utiliser des ressources lorsqu'ils entraient en concurrence directe avec des utilisateurs non autochtones. Certaines contraintes ont fait en sorte de limiter l'accès des peuples autochtones aux ressources et ont, dans le même temps, accru l'accès à ces dernières pour leurs concurrents, et d'autres contraintes limitent également à la fois la capacité des collectivités autochtones de continuer à pratiquer leurs activités traditionnelles et l'éventail des stratégies de développement économique fondées sur les ressources dont peuvent se prévaloir les Autochtones.

De nos jours, il existe un véritable écheveau de règlements internationaux, nationaux, provinciaux, régionaux et autochtones qui régissent toutes les ressources sur lesquelles les Autochtones ont des droits, sans parler des droits ancestraux, juridiques et en common law qui s'y appliquent. En conséquence, la compétence en matière de ressources naturelles est une question fort complexe, selon que les ressources sont situées dans une réserve ou à l'extérieur de celle-ci, selon le type de ressources et les modalités particulières de leur exploitation (à des fins commerciales, par opposition à des fins « personnelles », pour ce qui est du gibier et de la récolte du poisson, à titre d'exemple).

Notzke propose un excellent tour d'horizon de la question de la mise en valeur des ressources naturelles et des collectivités autochtones; il fournit un état des droits des Autochtones en matière de ressources et parle des facteurs environnementaux qui entrent en jeu dans leur mise en valeur. Elle propose des exemples précis de gestion autochtone ou de co-gestion des ressources naturelles. Si les ressources doivent devenir un ingrédient essentiel dans les plans de développement économique des Autochtones, soutient-elle, les contraintes avec lesquelles doivent composer les Autochtones pour ce qui est du contrôle devront être assouplies, contournées ou carrément éliminées; à l'échelle du Canada, les Autochtones se prévalent de toutes les options possibles, à commencer par les dispositions de la *Loi sur les indiens* en allant jusqu'à l'affirmation de la compétence autochtone pour parvenir à assouplir, à contourner ou à éliminer les contraintes auxquelles ils font face dans leur recherche de pouvoirs accrus en matière de terres et de ressources.

Certaines études concluent que les économies fondées sur les ressources rendent les communautés autochtones vulnérables aux cycles « d'expansion et de ralentissement » et que ces économies ne sont pas garantes d'une stabilité à long terme. Les mêmes études font valoir que les économies fondées sur les ressources n'apportent pas d'avantages à long terme; tout au plus apportent-elles un influx d'argent à court terme. À titre d'exemple, l'étude menée par Hopwood sur les avantages sociaux et économiques découlant des investissements dans les programmes de gestion forestière sur des terres

indiennes permet de constater que les collectivités autochtones en général ne reçoivent qu'une faible part des avantages découlant des programmes forestiers menés sur leur terre. Pour surmonter cette difficulté, l'auteur propose que les Premières nations obtiennent le contrôle des méthodes de mise en valeur des ressources naturelles, dans le domaine de la forêt et dans les autres secteurs.

1.4 Examen des options en matière de production de recettes : la petite entreprise

La plupart des documents consultés font directement ou indirectement référence à la nécessité de fournir des biens et des services aux communautés vivant dans des réserves. Trop souvent, comme le souligne l'étude menée par Douglas, le flux économique autochtone fuit hors des réserves. Pour contrecarrer la « fuite » des recettes à l'extérieur des réserves, il est possible de mettre sur pied dans les réserves des petites entreprises qui seront en mesure de fournir un grand nombre des services dont les membres de la communauté ont besoin. Douglas fait valoir qu'au moyen d'un processus de consultation de la communauté, il serait possible d'instaurer dans les réserves un climat d'entreprise positif, qui bénéficierait de l'appui des consommateurs.

1.5 Examen des options en matière de production de recettes : la coentreprise

En ce qui a trait aux perspectives de développement fondées sur les ressources non renouvelables, les Autochtones ont cherché à accroître leur contrôle sur les types de développement industriel auxquels se prête la coentreprise, et quant au rythme auquel ce développement peut se faire. De façon générale, la participation autochtone à des ententes de coentreprise passe par la reconnaissance du titre ou de la propriété autochtone sur la ressource visée. En conséquence, la coentreprise se prête admirablement à la mise en valeur de ressources non renouvelables situées dans les réserves.

Aujourd'hui, un grand nombre de Premières nations ont choisi la voie de la coentreprise afin d'améliorer leur participation à des projets d'exploitation de ressources dont elles ne

pourraient autrement bénéficier. De nombreuses sources de documentation ont examiné en profondeur l'éventail des projets de coentreprise que les Premières nations ont lancés ou pourraient lancer. Elias fournit des exemples de projets particuliers qui sont de nature à aider les Premières nations dans leur examen des initiatives de coentreprise qu'elles pourraient envisager.

Lewis et Hatton soutiennent pour leur part que la coentreprise peut servir à promouvoir les intérêts des Autochtones dans la mise en valeur de ressources non renouvelables, en maximisant les avantages économiques tout en maintenant les risques à leur plus faible niveau possible, et leur permettre du même coup de toucher des profits, d'acquérir une expérience de gestion, de bénéficier de la création d'emploi, de la formation et de la création de petites entreprises qui en découlent.

1.6 Examen des options en matière de production de recettes : location à bail, impartition de droits et frais de permis

Les opinions sont très partagées quant à l'opportunité de la location en tant que source de production de recettes. Notzke utilise l'exemple australien pour nous livrer des points de vue très contrastés sur cette question : en Australie, les Aborigènes ont pour habitude de louer leurs terres à des parcs en échange d'avantages clairement définis, notamment de recettes. Toutefois, cette pratique peut avoir pour résultat de faire perdre des occasions de participer à l'économie traditionnelle, laquelle est fondée sur les activités traditionnelles de chasse, de cueillette et de pêche, en raison de leurs répercussions sur une activité touristique à la hausse.

Elias fournit par ailleurs des exemples précis d'ententes de location, et de façon très précise, de dispositions en matière de location de terres qui figurent dans des ententes sur des revendications territoriales globales. Aucune des sources consultées ne traitait des autres sources de revenu locales, provenant notamment de la délivrance de permis ou de l'imposition de droits d'utilisation.

1.7 Examen des options en matière de production de recettes : les parcs industriels

Patrinos examine l'efficacité des parcs industriels du point de vue économique pour les Premières nations, et énumère les avantages qui en découlent pour les collectivités. Il relève que de nombreuses collectivités autochtones du Canada ont établi des parcs industriels, et mis sur pied des coentreprises en association avec des intérêts non autochtones.

1.8 Examen des options en matière de production de recettes : les jeux et paris

L'un des auteurs consultés relève qu'au États-Unis, au cours de la période de 1982 à 1992, l'industrie des jeux et paris est celle qui a connu la croissance la plus importante et il évalue en milliards de dollars l'ensemble des revenus qu'en ont tirés des entreprises de jeux et paris établies dans des réserves aux États-Unis, au début des années 1990.

Une partie des documents consultés à ce sujet décrit l'industrie des jeux et paris comme étant génératrice de revenus pour les communautés autochtones, tandis qu'une autre sert des mises en garde contre les jeux et paris, faisant valoir qu'ils peuvent être générateurs d'instabilité dans les communautés. À titre d'exemple, White fait valoir que faute d'investir « de manière avisée » les revenus provenant des jeux et paris dans d'autres entreprises fournissant de l'emploi à des membres de la communauté, le gain économique à long terme pour la Première nation sera faible. Le passage relatif à Corderio dans la monographie de Cornell et Kalt précise que la taille du marché des jeux et paris et l'état de la concurrence dans ce domaine sont les facteurs les plus importants pour déterminer si ces entreprises de bingo connaîtront le succès, et que ces « facteurs critiques de réussite » peuvent également s'appliquer à d'autres activités de jeux et paris comparables.

1.9 Examen des options en matière de production de recettes : investissement des indemnités accompagnant le règlement des revendications territoriales

De manière générale, au Canada, les ententes de règlement des revendications sont assorties de transferts de sommes d'argent destinées aux participants autochtones, et les documents consultés démontrent que l'essentiel des grands investissements et des autres activités commerciales entreprises par des collectivités autochtones au Canada sont le fait d'un nombre de collectivités relativement restreint ayant négocié des règlements de leurs revendications territoriales globales (voir particulièrement l'étude de Davis à ce sujet).

Il ressort de l'étude de Davis que les ressources financières provenant du règlement des revendications, tout en étant gérées par des sociétés de développement, n'assurent pas le développement économique des collectivités qui en bénéficient, en dépit du rendement que produisent ces investissements, même si les ressources ainsi transférées constituent une source de fonds pour les gouvernements autochtones. À titre d'exemple, les Inuvialuit ont utilisé le financement qu'ils ont obtenu lors du règlement de leurs revendications pour constituer une société de développement.² Toutefois, l'ARA Consulting Group a découvert que Inuvialuit Development Corporation n'avait pas investi ces ressources dans des entreprises locales, mais plutôt dans divers projets économiques extérieurs.

L'une des monographies consultées révèle que bien que les ressources provenant du règlement de revendications territoriales puissent servir à des activités du développement économique, dans certains cas les fonds peuvent être réorientés vers le règlement de problèmes sociaux urgents.³ Plusieurs textes font ressortir ces « choses qui peuvent mal

² Les Inuvialuit de l'Ouest de l'Arctique ont été les premiers à obtenir le règlement de leur revendication territoriale globale dans le Nord canadien. L'entente prévoit l'attribution aux six communautés Inuvialuit participantes du titre absolu en fief simple sur quelque 91 000 kilomètres carrés de terres et une somme totale de 152 milliards \$ sous forme de transferts de capitaux, sur une période de 14 ans prenant fin en 1997. L'Entente définitive prévoyait également des paiements uniques, devant être versés en 1984, le versement de 7,5 millions \$ dans un fond visant à venir en aide aux Inuvialuit dans leur développement social et 10 millions \$ destinés à un fond de bonification économique.

³ Eleanor Leacock (in Morrison and Wilson, dir.) décrit de quelle façon les Cris de la Baie-James et du Nord québécois furent forcés d'utiliser 2 millions \$ initialement attribués à des fins de développement économique dans le but de dispenser de l'eau potable et des services de santé à des communautés crient aux prises avec des problèmes de pollution d'eau.

tourner » lorsque l'indemnité financière qui accompagne le règlement d'une revendication n'est pas utilisée pour soutenir le développement économique à long terme de la communauté.

1.10 Résumé

Il existe un large éventail de documents dont peuvent s'inspirer les Premières nations dans l'examen des options en matière de production de recettes. Ces documents proposent des solutions propres à lever les barrières présumées (comme l'isolement géographique et l'éloignement des grands marchés, le manque de ressources ou l'accès insuffisant aux ressources) et offrent également la possibilité de s'informer au sujet de l'expérience vécue dans d'autres collectivités dans les domaines comme les coentreprises ou l'acquisition de biens immobiliers. Ils peuvent aussi servir à élaborer une stratégie qui soit exhaustive et de grande portée ou encore aider à faire la part des avantages et des inconvénients pouvant résulter d'une décision difficile, notamment dans le cas des options liées à l'extraction de ressources.

Les similitudes observées entre l'expérience vécue aux États-Unis et au Canada tendraient à indiquer que des leçons précieuses peuvent être tirées des avantages ou des désavantages propres aux différentes stratégies de production de recettes. Toutefois, les grandes conclusions que nous tirons de l'examen documentaire sont les suivantes :

- # Il n'existe pas de solution unique en matière de production de recettes dans les communautés autochtones du Canada ou ailleurs. Il existe plutôt une multitude d'avenues pouvant convenir à différentes collectivités, selon les buts qu'elles ont et leur contexte particulier;

- # La réussite des stratégies de production de recettes dépend des nombreux facteurs, et en particulier de la séparation institutionnelle entre facteurs politiques et facteurs

commerciaux, la présence de structures de gouvernement stables et appropriées et la capacité de la collectivité à exercer effectivement sa souveraineté politique;

- # Il n'existe pas de solutions « miracles » à l'appauvrissement économique auquel font face les collectivités autochtones, au Canada comme à l'extérieur du Canada.

RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS ANISHNAABEG

PARTIE II

BASE DE DONNÉES SUR LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

2.1 Introduction, méthodologie et objectifs

La présente partie décrit la somme importante de recherches et d'analyses que les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg ont menées pour déterminer la nature exacte et la source des « autres recettes » dont disposent les Premières nations. *Pour les besoins du présent rapport, la notion de « autres revenus » inclut les sommes qui sont collectées ou qui peuvent l'être et qui sont dépensées à la discrétion des Premières nations.*

Pour plus de clarté, la catégorie des « autres revenus » n'inclut pas les sommes, identifiées à l'article 62 (Capital et recettes) de la *Loi sur les indiens*, qui sont collectées et détenues en fiducie et qui peuvent être dépensées sous le régime des dispositions particulières de la *Loi*. Ces fonds sont considérés comme non discrétionnaires pour les besoins du présent rapport de recherche, car le contrôle de la dépense est du ressort du ministre des Affaires indiennes en pareil cas. La catégorie des « autres revenus » exclut aussi les transferts aux Premières nations provenant du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial.

L'objectif de la présente partie du rapport est de déterminer si les Premières nations concernées génèrent d'« autres revenus », et d'en déterminer la somme. Elle énumère et

analyse, Première nation par Première nation, la catégorie des « autres revenus » qui figure dans les rapports de vérification consolidés des Premières nations au cours de la période de quatre ans allant de l'exercice 1988-1989 à l'exercice 1991-1992. Cette catégorie de recette constitue la plus petite portion des liquidités dont disposent les Premières nations.

Les données que renferme la base de données sur la capacité financière ont été fournies par les Conseils unis anishnaabeg, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes, à la faveur d'un projet qui a pris fin en mars 1993. Au cours de l'établissement de la base de données, deux questions de recherche ont été posées, à savoir :

- # Pour chacun des quatre exercices financiers à l'examen et pour chacun des sept gouvernements des Conseils unis anishnaabeg, quelle est la provenance de toutes les sommes inscrites au budget des Premières nations?

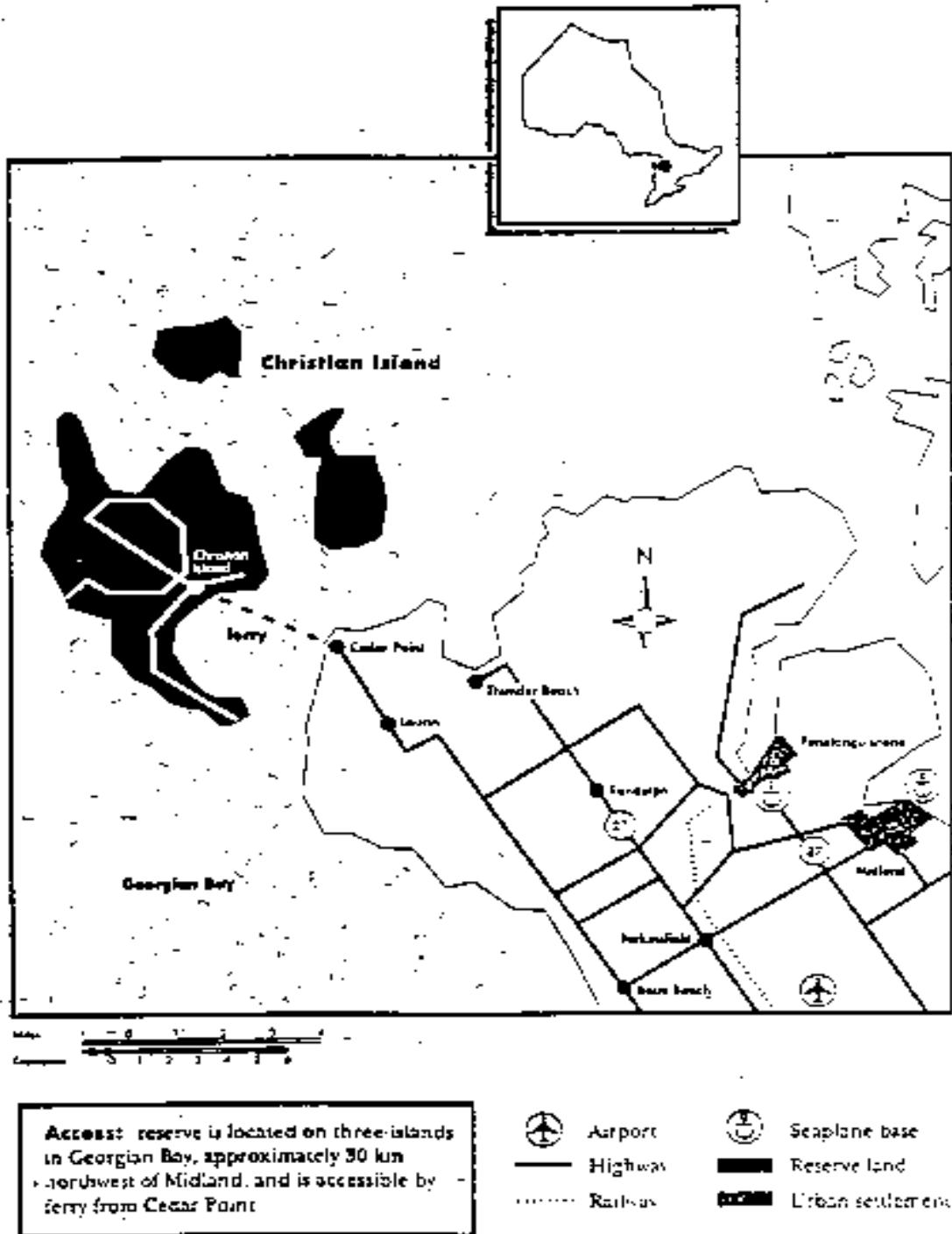
- # Pour chaque source de recettes particulière identifiée au cours des quatre années pour chaque Première nation, existe-t-il une fin spécifique pour ces recettes ou ces recettes pouvaient-elles être considérées comme étant un financement discrétionnaire?

Bien que la période couverte par la base de données sur la capacité financière prenne fin en 1991-1992, les tendances générales qui s'en dégagent ont été confirmées pendant le présent projet de recherche à la faveur d'un examen des états financiers de chaque Première nation pour l'exercice 1995-1996.

Dans la présente partie, l'information est présentée pour chaque Première nation, à tour de rôle, et les renseignements financiers sont arrondis au dollar près.

2.2 Première nation de Beausoleil

2.2.i Carte du territoire de la Première nation de Beausoleil



Accès : la réserve se trouve dans trois îles situées dans la baie Georgienne, à environ 30 kilomètres au nord-ouest de Midland, et elle est accessible par traversier à partir de Cedar Point

Airport : aéroport

Seaplane base : hydrobase

Highway : route

Reserve land : terre de réserve

Rail : voie ferrée

Urban settlement : lotissement urbain

2.2.ii Profil de la collectivité

Le territoire de la Première nation de Beausoleil est situé dans le comté de Simcoe et comprend l'île Christian, l'île Beckwith, l'île Hope, l'île Chippewa et un site appelé The Watchers, qui sont tous situés dans la baie Georgienne; le territoire inclut également Cedar Point, situé sur la terre ferme dans le canton de Tiny. Cedar Point se trouve à environ cinq kilomètres à l'est de l'île Christian, et à 30 kilomètres à l'ouest de Penetanguishene.

La Première nation de Beausoleil se définit elle-même comme une communauté chippewa/ojibwa. Elle est membre des Conseils unis anishnaabeg et affiliée à l'Union of Ontario Indians, ainsi qu'au Conseil tribal ogemawahj. Historiquement, les membres de la Première nation de Beausoleil sont issus d'une bande plus grande connue sous le nom de Chippewas du lac Huron et du lac Simcoe. Les îles Christian furent mises de côté à titre de réserve pour cette Première nation dans les années 1850.

On estime à environ 600 le nombre des membres de la Première nation qui vivent dans la réserve.

2.2.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi à partir des états financiers produits par la Première nation pendant la période de 1988-1989 à 1991-1992.

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	46 200, 00 \$	84 370, 00 \$	104 312, 00 \$	129 575,00 \$
Budget total	3 571 800, 00 \$	4 096 200, 00 \$	4 893 300, 00 \$	6 033 000, 00 \$
% du total	1,3 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %

Tableau 1 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Beausoleil

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Ventes de sirop d'érable	495,00 \$	Indéterminée
Location de logements	10 641,00 \$	Hypothèque visée par l'article 95 de la LNH ⁴
Revenus d'intérêts	2 042,00 \$	Indéterminée
Tarifs de l'Indian Maiden	24 071,00 \$	Exploitation et entretien d'un traversier
Location de la salle	4 901,00 \$	Exploitation et entretien de la salle communautaire
Perception de droits au camp Beckwith	<u>4 050,00 \$</u>	Sécurité/maintenance du terrain de camping
<u>Total</u>	<u>46 200,00 \$</u>	

Les deux autres sources de revenu dont l'utilisation est indéterminée totalisent 2 537,00 \$ ou 0,07 % des liquidités totales.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Location de logements	46 193,00 \$	Hypothèque visée par l'article 95 de la LNH
Droits de passage sur le traversier	23 420,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Droits d'utilisation du camp Beckwith	3 610,00 \$	Sécurité/entretien du camp
Droits d'utilisation des chalets	10 469,00 \$	Entretien des chalets
Location de minibus	<u>678,00 \$</u>	Utilisation et entretien du minibus
<u>Total</u>	<u>84 370,00 \$</u>	

Aucun « Autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée.

⁴ L'abréviation « LNH » désigne la *Loi nationale sur l'habitation*

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Location de logements	43 136,00 \$	Hypothèque visée par l'article 95 de la <i>LNH</i>
Tarifs de l'Indian Maiden	34 972,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Location de salles	14 311,00 \$	Exploitation et entretien de la salle communautaire
Droits d'utilisation du camp Beckwith	10 298,00 \$	Sécurité/entretien du camp
Dons	200,00 \$	Indéterminée
Ventes de terre végétale	<u>1 395,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>104 312,00 \$</u>	

Les deux autres postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée totalisent 1 595 00 \$ ou 0,03 % des liquidités totales.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Location de logements	71 131,00 \$	Hypothèque visée par l'article 95 de la <i>LNH</i>
Revenus d'intérêts	6 394,00 \$	Indéterminée
Tarifs de l'Indian Maiden	42 630,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Droits d'utilisation du camp Beckwith	9 420,00 \$	Sécurité/entretien du camp
<u>Total</u>	<u>129 575,00 \$</u>	

On relève un « Autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée; il s'élève à 6 394,00 \$ ou 0,1 % des liquidités totales.

Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » -

Première nation de Beausoleil

Les « autres revenus » produits par la Première nation de Beausoleil qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années

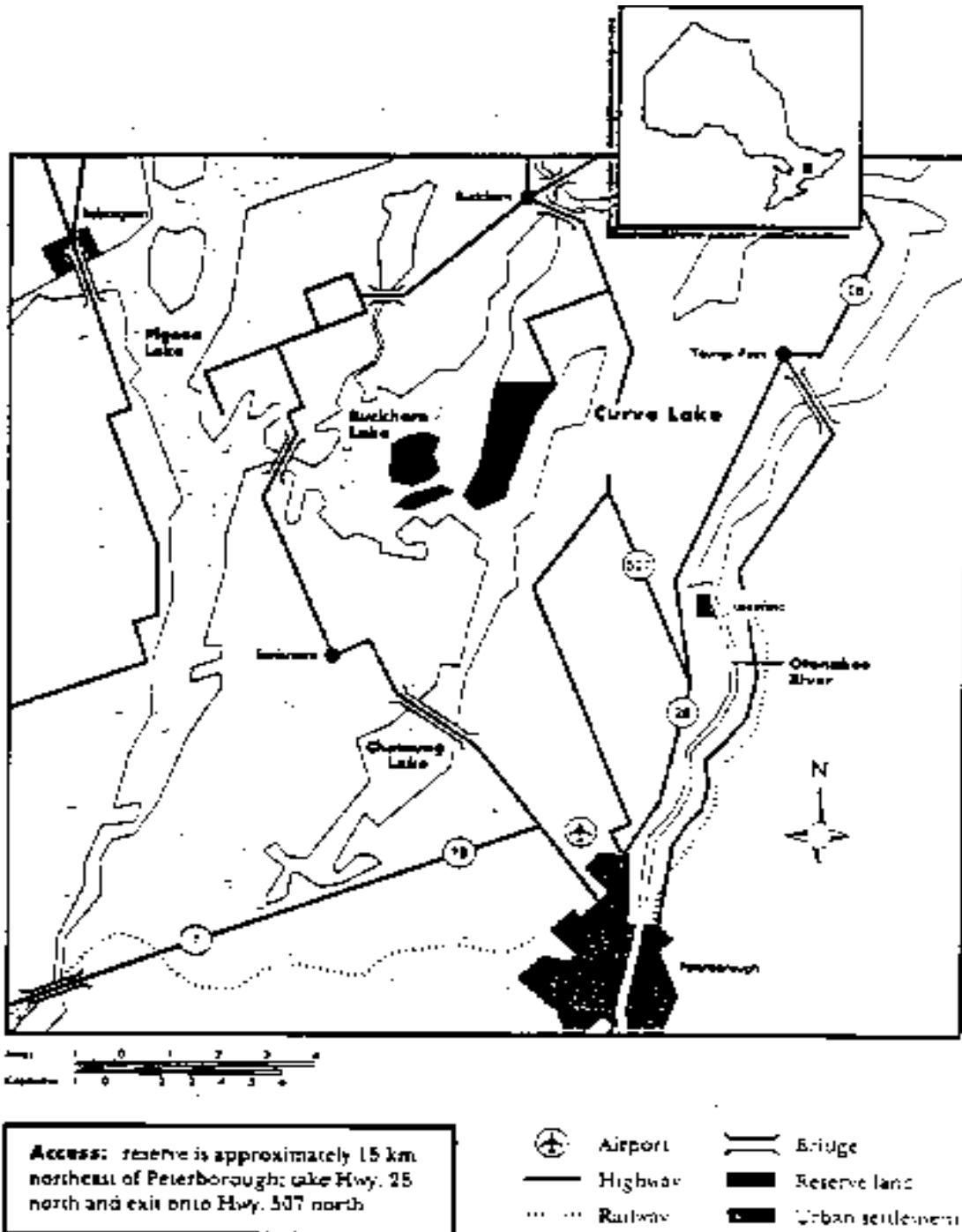
qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	2 537,00 \$	0,00 \$	1 595, 00 \$	6 394, 00 \$
Budget total	3 571 800, 00 \$	4 096 200, 00 \$	4 893 300, 00 \$	6 033 000, 00 \$
% du total	0,07 %	0,00 %	0,03 %	0,10 %

Tableau 2 : Première nation de Beausoleil : « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » en regard des liquidités totales, pour la période de 1988-1989 à 1991-1992.

2.3 Première nation de Curve Lake

2.3.i Carte du territoire de la Première nation de Curve Lake



**Accès : la réserve est située à environ 15 km
au nord-ouest de Peterborough; emprunter
la route 25 Nord et sortir à l'embranchement
de la route 507 Nord**

Airport : aéroport

Highway : route

Railway : voies ferrées

Pigeon Lake : lac Pigeon

Curve Lake : lac Curve

Chemung Lake : lac Chemung

Bridge : pont

Reserve land : terres de réserve

Urban settlement : lotissement urbain

Buckhorn Lake : lac Buckhorn

Otonabee River : rivière Otonabee

2.3.ii Profil de la collectivité

Le territoire de la Première nation de Curve Lake est officiellement devenu une réserve en 1889. Le territoire de Curve Lake est situé dans le sud-est de l'Ontario, dans la région des lacs Kawartha. La réserve comprend une péninsule et des îles environnantes dont la superficie totalise 2 368 acres, le territoire étant situé entre le lac Upper Chemong à l'est et le lac Buckhorn à l'ouest. Le territoire de la réserve de la communauté comprend l'île Fox. La collectivité de Curve Lake est située dans le nord-ouest du canton de Smith, dans le comté de Peterborough.

La population actuelle de la Première nation de Curve Lake est de 1 526 personnes au total. La population qui vit dans la réserve, y compris les non-membres et les titulaires de bail, est d'environ 1 500 personnes.

2.3.iii Données sur les « Autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi à partir des états financiers produits par la Première nation pendant la période de 1988-1989 à 1991-1992.

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	223 597,00 \$	224 613,00 \$	430 231,00 \$	323 070,00 \$
Total du budget	3 437 479,00 \$	4 023 139,00 \$	5 792 109,00 \$	5 606 790,00 \$
% du total	6,5 %	5,6 %	7,4 %	5,8 %

Tableau 3 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Curve Lake

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	61 157,00 \$	Indéterminée
Frais de service aux locataires à bail	58 277,00 \$	Enfouissement, protection contre l'incendie, renseignements sur les baux, etc.
Location d'espaces à bureaux	2 923,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Location de salles	7 000,00 \$	Exploitation et entretien de salles
Location de logements	2 610,00 \$	Entretien de logements
Location d'équipement	640,00 \$	Exploitation et entretien d'équipement
Centre pour personnes âgées	87 534,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenus divers	880,00 \$	Indéterminée
Don de l'église	<u>2 576,00 \$</u>	Exploitation et entretien de l'église
<u>Total</u>	<u>223 597,00 \$</u>	

Les deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée totalisent 62 037,00 \$ ou 1,8 % des liquidités totales.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	31 998,00 \$	Indéterminée
Frais de service aux locataires à bail	77 867,00 \$	Enfouissement, protection contre l'incendie, renseignements sur les baux, etc.
Location d'espaces à bureaux	5 058,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Location de salles	5 835,00 \$	Exploitation et entretien de salles
Location de logements	6 425,00 \$	Entretien de logements
Location d'équipement	175,00 \$	Exploitation et entretien d'équipement
Centre pour personnes âgées	94 620,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenus divers	1 513,00 \$	Indéterminée
Don de l'église	<u>1 122,00 \$</u>	Exploitation et entretien de l'église
<u>Total</u>	<u>224 613,00 \$</u>	

Les deux autres postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée totalisent 33 501,00 \$ ou 0,8 % des liquidités totales.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	190 655,00 \$	Indéterminée
Frais de service aux locataires à bail	72 719,00 \$	Enfouissement, protection contre l'incendie, renseignements sur les baux, etc.
Location d'espaces à bureaux	16 572,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Location de salles	4 743,00 \$	Exploitation et entretien de salles
Location de logements	9 133,00 \$	Entretien de logements
Location d'équipement	283,00 \$	Exploitation et entretien d'équipement
Centre pour personnes âgées	130 506,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenus divers	3 821,00 \$	Indéterminée
Don de l'église	<u>1 799,00 \$</u>	Exploitation et entretien de l'église
<u>Total</u>	<u>430 231,00 \$</u>	

Les deux autres postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée totalisent 194 476,00 \$ ou 3,4 % des liquidités totales.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	84 989,00 \$	Indéterminée
Frais de service aux locataires à bail	76 214,00 \$	Enfouissement, protection contre l'incendie, renseignements sur les baux, etc.
Location d'espaces à bureaux	22 162,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Location de salles	6 553,00 \$	Exploitation et entretien de salles
Location de logements	1 500,00 \$	Entretien de logements
Location d'équipement	767,00 \$	Exploitation et entretien d'équipement
Centre pour personnes âgées	125 850,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenus divers	3 236,00 \$	Indéterminée
Don de l'église	1 799,00 \$	Exploitation et entretien de l'église
<u>Total</u>	<u>323 070,00 \$</u>	

Les deux autres postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée totalisent 88 225,00 \$ ou 1,6 % des liquidités totales.

Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » - Curve Lake

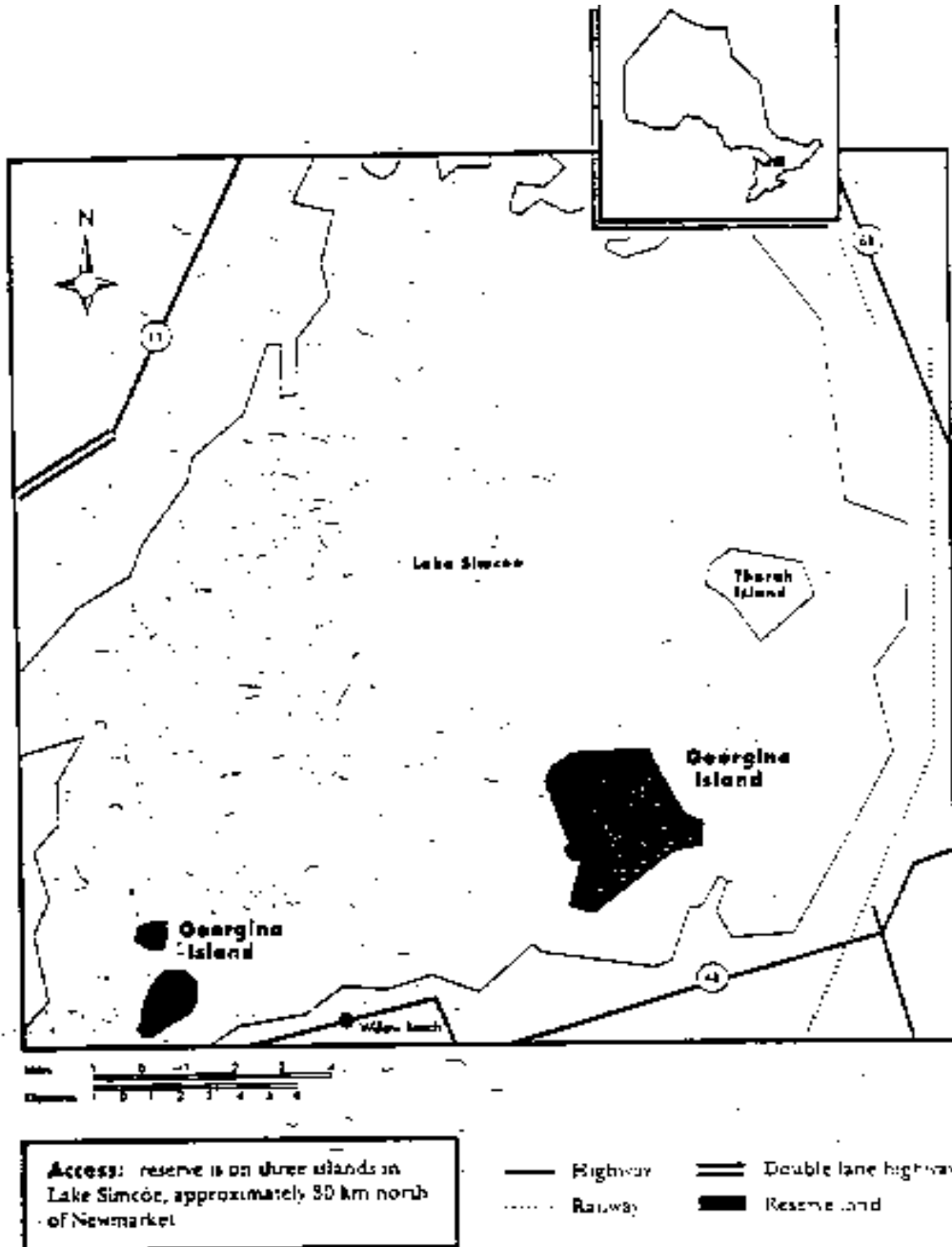
Les « Autres revenus » produits par la Première nation Curve Lake qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée »	62 037,00 \$	33 501,00 \$	194 476,00 \$	88 225, 00 \$
Budget total	3 437 479,00 \$	4 023 139,00 \$	5 792 109,00 \$	5 606 790,00 \$
% du total	1,8 %	0,8 %	3,4 %	1,6 %

Tableau 4 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Curve Lake

2.4 Première nation de l'île Georgina

2.4.i Carte du territoire de l'île Georgina



Accès : la réserve est établie sur trois îles situées sur le lac Simcoe, à environ 80 km au nord de Newmarket

Highway : route

Railway : voie ferrée

Lake Simcoe : lac Simcoe

Georgina Island : île Georgina

Lane : autoroute à double voie

Reserve land : Terre de réserve

Thorah Island : île Thorah

Willow beach : plage Willow

2.4.ii Profil de la collectivité

Le territoire de la Première nation des Chippewas de l'île Georgina est répartie sur trois petites îles situées sur le lac Simcoe, et comprend une superficie de terre située sur la terre ferme à Virginia Beach, à environ 30 kilomètres au nord de Newmarket.

La Première nation de l'île Georgina a été constituée à l'initiative du chef Joseph Snake vers 1838.

La population totale de la réserve de l'île Georgina est d'environ 150 personnes. La Première nation de l'île Georgina est membre des Conseils unis anishnaabeg et affiliée au conseil tribal Ogemawahj et à l'Union of Ontario Indians.

2.4.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi d'après les états financiers fournis par la Première nation pour la période de 1988-1989 à 1991-1992 :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	87 618,00 \$	22 064,00 \$	29 816,00 \$	72 503,00 \$
Budget total	1 500 062,00 \$	1 386 636,00 \$	2 134 091,00 \$	2 153 386,00 \$
% du total	5,8 %	1,6 %	1,4 %	3,4 %

Tableau 5 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - île Georgina

An Un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Droits d'utilisation du traversier	22 685,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Revenus d'inscription (code d'appartenance)	928,00 \$	Inscription des membres
Vente de logements/ chalets	<u>64 005,00 \$</u>	Construction/entretien de logements
<u>Total</u>	<u>87 618,00 \$</u>	

On ne relève aucun « autre revenu » qui pourrait être considéré comme étant discrétionnaire.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Droits d'utilisation du traversier	21 664,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Foires de la santé	<u>440,00 \$</u>	Programme de santé
<u>Total</u>	<u>22 064,00 \$</u>	

On ne relève aucun « autre revenu » qui pourrait être considéré comme étant discrétionnaire.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Droits d'utilisation du traversier	<u>29 816,00 \$</u>	Exploitation et entretien du traversier
Total	<u>87 618,00 \$</u>	

On ne relève aucun « autre revenu » qui pourrait être considéré comme étant discrétionnaire.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Droits d'utilisation du traversier	53 893,00 \$	Exploitation et entretien du traversier
Don	17 610,00 \$	Indéterminée
Don	<u>1 000,00 \$</u>	Indéterminée
Total	<u>72 503,00 \$</u>	

Deux postes sous la rubrique « Autres revenus » et dont l'utilisation est indéterminée totalisent 18 610,00 \$ ou 0,9 % des liquidités totales.

**Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » -
île Georgina**

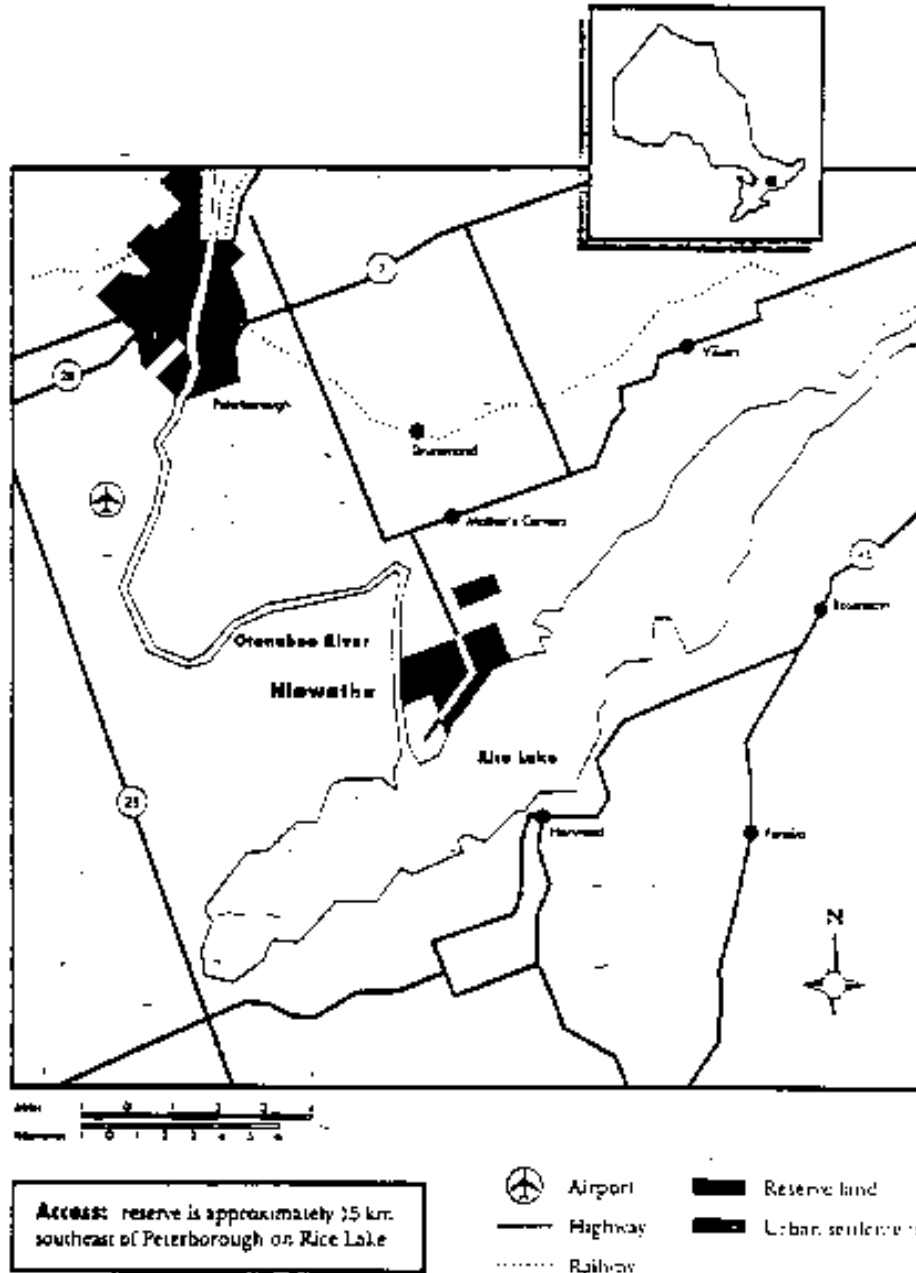
Les « Autres revenus » produits par la Première nation de l'île Georgina qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	18 610,00 \$
Budget total	1 500 062,00 \$	1 386 636,00 \$	2 134 091,00 \$	2 153 386,00 \$
% du total	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Tableau 6 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - île Georgina

2.5 Première nation de Hiawatha

2.5.i Carte du territoire de la Première nation de Hiawatha



Accès : la réserve est située à environ 15 km au sud-est de Peterborough, sur le lac Rice

Airport : aéroport

Highway : route

Railway : voie ferrée

Rice Lake

Reserve land : terre de réserve

Urban settlement : lotissement urbain

Otonabee River : rivière Otonabee

Lac Rice

2.5.ii Profil de la collectivité

La Première nation de Hiawatha a été constituée en 1828 et s'est établie sur un territoire de 1 120 acres; le titre sur ces terres a été attribué en 1834. Le nom actuel de la réserve de Hiawatha date de 1963; la réserve s'appelait autrefois réserve du lac Rice.

La Première nation de Hiawatha est établie sur la rive nord du lac Rice, à l'est de la rivière Otonabee, à environ 19 kilomètres au sud de Peterborough. La Première nation de Hiawatha est membre des Conseils unis anishnaabeg et affiliée à l'Association of Iroquois and Allied Indians.

La population qui vit actuellement sur la réserve de la Première nation de Hiawatha est de 175 personnes.

2.5.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi d'après les états financiers fournis par la Première nation pour la période de 1988-1989 à 1991-1992 :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	98 814,00 \$	128 668,00 \$	148 437,00 \$	141 882,00 \$
Budget total	1 446 744,00 \$	1 647 466,00 \$	1 541 061,00 \$	1 555 717,00 \$
% du total	6,6 %	7,8 %	9,6 %	9,1 %

Tableau 7 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Hiawatha

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	21 850,00 \$	Indéterminée
Frais de services aux locataires à bail	10 160,00 \$	Enfouissement, protection contre les incendies, renseignements sur les baux, etc.
Location de maisons, d'appartements	10 587,00 \$	Exploitation et entretien de maisons
Location de parc	38 418,00 \$	Exploitation et entretien de parcs
Revenus divers	<u>13 799,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>94 814,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 35 649 00 \$ ou 2,5 % des liquidités totales.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation indiquée</u>
Revenus d'intérêts	53 653,00 \$	Aucune
Frais de services aux locataires à bail	10 300,00 \$	Enfouissement, protection contre les incendies, renseignements sur les baux, etc.
Location de maisons, d'appartements	11 291,00 \$	Exploitation et entretien de maisons
Location de parcs	41 340,00 \$	Exploitation et entretien de parcs
Revenus divers	<u>12 084,00 \$</u>	Indéterminée
Total	<u>128 668,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 65 737,00 \$ ou 4,0 % des liquidités totales.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	75 293,00 \$	Indéterminée
Frais de services aux locataires à bail	8 523,00 \$	Enfouissement, protection contre les incendies, renseignements sur les baux, etc.
Location de maisons, d'appartements	11 898,00 \$	Exploitation et entretien de maisons
Location de parcs	45 169,00 \$	Exploitation et entretien de parcs
Revenus divers	<u>7 554,00 \$</u>	Indéterminée
Total	148 437,00 \$	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 82 847,00 \$ ou 5,4 % des liquidités totales.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenus d'intérêts	61 211,00 \$	Indéterminée
Frais de services aux locataires à bail	8 523,00 \$	Enfouissement, protection contre les incendies, renseignements sur les baux, etc.
Location de maisons, d'appartements	13 262,00 \$	Exploitation et entretien de maisons
Location de parcs	43 926,00 \$	Exploitation et entretien de parcs
Revenus divers	<u>14 960,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>141 882,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 76 171,00 \$ ou 4,9 % des liquidités totales.

Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » -

Hiawatha

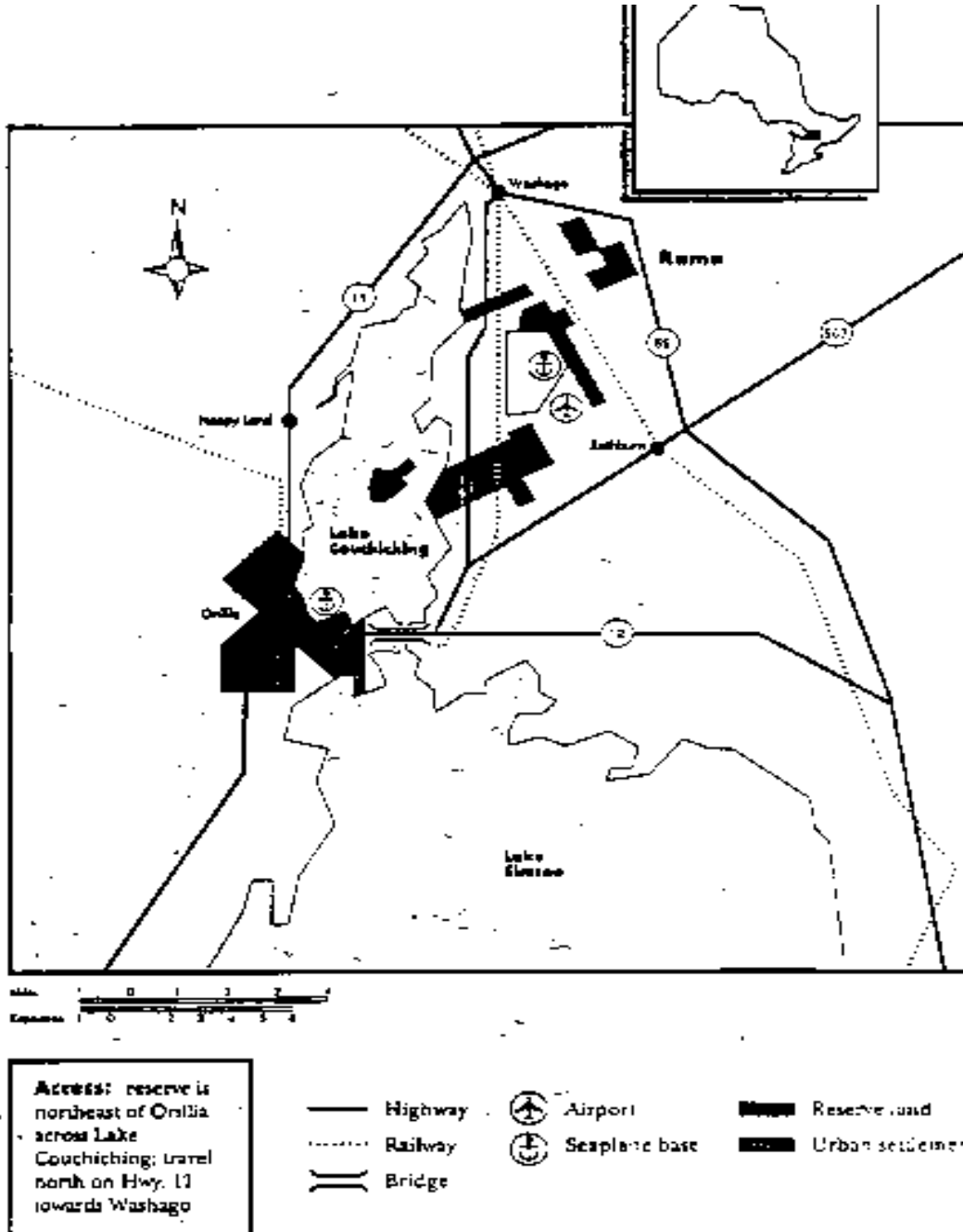
Les « Autres revenus » produits par la Première nation Hiawatha qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	35 649,00 \$	65 737,00 \$	82 847,00 \$	76 171,00 \$
Budget total	1 446 744,00 \$	1 647 466,00 \$	1 541 061,00 \$	1 555 717,00 \$
% du total	2,5 %	4,0 %	5,4 %	4,9 %

Tableau 8 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Hiawatha

4.6 Première nation de Mnjikaning

4.6.i Carte du territoire de la Première nation de Mnjikaning



**Accès : la réserve est située au nord-est
d'Orelia, de l'autre côté du lac Couchiching;
faire route vers le Nord par la route 11 vers
Washago**

Highway : route

Reserve land : Terre de réserve

Seaplane base : Hydrobase

Bridge : Pont

Airport : Aéroport

Railway : voie ferrée

Urban settlement : lotissement urbain

Lake Couchiching : lac Couchiching

4.6.ii Profil de la collectivité

Les membres de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning sont les descendants d'une bande plus importante connue sous le nom de Chippewas du lac Huron et du lac Simcoe. Leurs terres de réserve sont situées dans la partie centre-sud de l'Ontario, près de la ville d'Orillia.

La Première nation de Mnjikaning est membre des Conseils unis anishnaabeg et est affiliée au conseil tribal Ogemawahj et à l'Union of Ontario Indians. La population totale qui vit dans la réserve est d'environ 500 personnes.

4.6.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi d'après les états financiers fournis par la Première nation pour la période de 1988-1989 à 1991-1992 :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	127 200,00 \$	55 310,00 \$	181 321,00 \$	197 869,00 \$
Budget total	3 055 039,00 \$	6 147 373,00 \$	5 454 468,00 \$	6 730 196,00 \$
% du total	4,2 %	,9 %	3,3 %	2,9 %

Tableau 9 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mnjikaning

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Loyers (logement)	21 702,00 \$	Exploitation et entretien de logements
Loyer - Centre de ressources	7 592,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenu de location de bureau	7 620,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Frais de gestion	50 000,00 \$	Indéterminée
Protection - incendie	43,00 \$	Extincteurs d'incendie/détecteurs de fumée
Amendes	54,00 \$	Coûts d'application des règlements
Versements initiaux - logements	2 385,00 \$	Construction de logements
Location du minibus communautaire	1 661,00 \$	Exploitation et entretien du minibus
Machine à café	606,00 \$	Fournitures pour le café

Frais de garderie	11 837,00 \$	Exploitation et entretien de la garderie
Revenus divers	<u>2 370,00 \$</u>	Indéterminée
Total	<u>127 200,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 52 370 00 \$ ou 1,7 % des liquidités totales.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Loyers (logement)	24 394,00 \$	Exploitation et entretien de logements
Loyer - Centre de ressources	7 556,00 \$	Exploitation et entretien du centre
Revenu de location de bureau	7 603,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Frais de gestion	1 072,00 \$	Indéterminée
Protection - incendie	1 999,00 \$	Extincteurs d'incendie/détecteurs de fumée
Amendes	12,00 \$	Coûts d'application des règlements
Versements initiaux - logements	300,00 \$	Construction de logements
Location du minibus communautaire	982,00 \$	Exploitation et entretien du minibus
Machine à café	619,00 \$	Fournitures pour le café
Frais de garderie	10 483,00 \$	Exploitation et entretien de la garderie
Revenus divers	<u>290,00 \$</u>	Indéterminée
Total	<u>55 310,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 1 362,00 \$ ou ,02 % des liquidités totales.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Loyers/intérêts-logement	15 487,00 \$	Exploitation et entretien de logements
Loyer - Centre de ressources	7 657,00 \$	Exploitation et entretien du Centre
Location de bureau	4 692,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Frais de gestion	2 080,00 \$	Indéterminée
Frais d'aqueduc	3 502,00 \$	Exploitation et entretien du réseau d'aqueduc
Frais de garderie	10 283,00 \$	Exploitation et entretien de la garderie
Revenus d'intérêts	137 620,00 \$	Indéterminée
Total	<u>181 321,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 139 700,00 \$ ou 2,6 % des liquidités totales.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation indiquée</u>
Loyers/intérêts-logement	50 200,00 \$	Exploitation et entretien de logements
Loyer - Centre de ressources	10 765,00 \$	Exploitation et entretien du Centre
Location de bureau	4 005,00 \$	Exploitation et entretien d'immeubles
Frais de gestion	248,00 \$	Indéterminée
Frais d'aqueduc	9 165,00 \$	Exploitation et entretien du réseau d'aqueduc
Frais de garderie	7 013,00 \$	Exploitation et entretien de la garderie
Revenus d'intérêts	116 473,00 \$	Indéterminée
Total	<u>197 869,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 116 721,00 \$ ou 1,7 % des liquidités totales.

**Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » -
Mnjikaning**

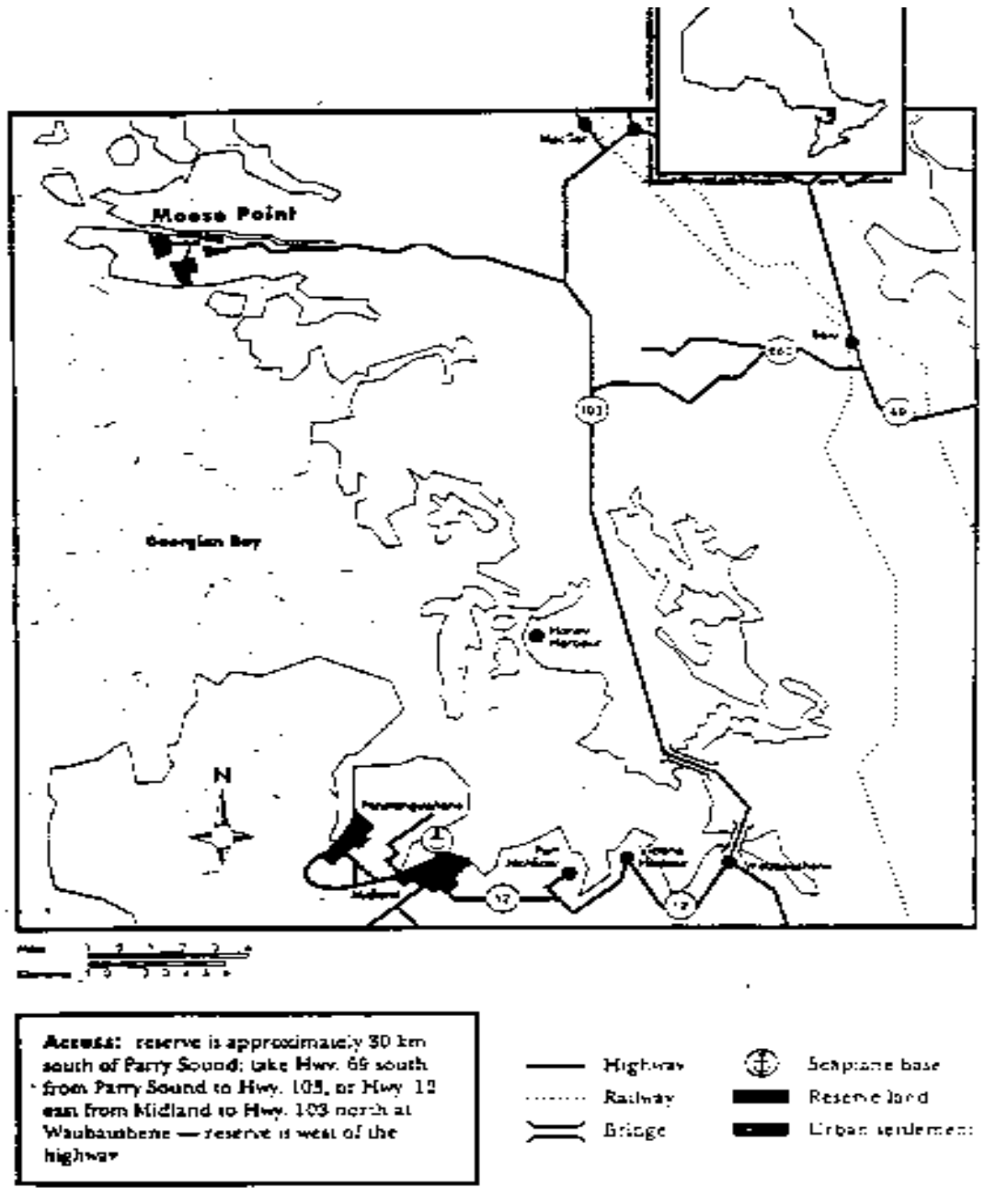
Les « Autres revenus » produits par la Première nation de Mnjikaning qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	52 370,00 \$	1 362,00 \$	139 700,00 \$	116 721,00 \$
Budget total	3 055 039,00 \$	6 147 373,00 \$	5 454 468,00 \$	6 730 196,00 \$
% du total	1,7 %	,02 %	2,6 %	1,7 %

Tableau 10 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mnjikaning

4.7 Première nation de la pointe Moose Deer

4.7.i Carte du territoire de la Première nation de la pointe Moose Deer



Accès : la réserve est située à environ 30 km au sud de Parry Sound; emprunter l'autoroute 69 vers le sud, à partir de Parry Sound jusqu'à la route 105 ou la route 12 vers l'est à partir de Midland jusqu'à la route 103 au Nord, à Waubaushene - la réserve est située à l'ouest de la route

Highway : route

Railway : voie ferrée

Bridge : pont

Georgian Bay : baie Georgienne

Seaplane base : Hydrobase

Reserve land : Terre de réserve

Urban settlement : Lotissement urbain

4.7.ii Profil de la collectivité

La réserve de Moose Point fut arpentée pour la première fois en 1917 et son statut de réserve fut par la suite confirmé la même année.

Le territoire de la Première nation de la pointe Moose Deer est situé sur la baie Georgienne, à environ 30 km au sud de Parry Sound. La Première nation est membre des Conseils unis anishnaabeg et du conseil tribal Ogemawahj et elle est affiliée à l'Union of Ontario Indians.

Au total, la population de la réserve compte une centaine de personnes.

4.7.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi d'après les états financiers fournis par la Première nation pour la période de 1988-1989 à 1991-1992 :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	34 793,00 \$	40 112 ,00 \$	38 075,00 \$	35 360,00 \$
Budget total	1 064 486,00 \$	927 997 ,00 \$	1 260 832,00 \$	1 524 809,00 \$
% du total	3,3 %	4,3 %	3,0 %	2,3 %

Tableau 11 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Pointe Moose Deer

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	14 270,00 \$	Indéterminée
Revenus divers	<u>20 523,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>34 793 00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 34 793,00 \$ ou 3,3 % des liquidités totales.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	35 627,00 \$	Indéterminée
Revenus divers	<u>4 485,00 \$</u>	Indéterminée

Total 40 112,00 \$

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 40 112,00 \$ ou 4,3 % des liquidités totales.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	28 682,00 \$	Indéterminée
Revenus divers	<u>9 393,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>38 075,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 38 075,00 \$ ou 3,0 % des liquidités totales.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	32 958,00 \$	Indéterminée
Revenus divers	<u>2 402,00 \$</u>	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>35 360,00 \$</u>	

On relève deux postes sous la rubrique « Autres revenus » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalisent 35 360,00 \$ ou 2,3 % des liquidités totales.

Vue d'ensemble des « Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » - Pointe Moose Deer

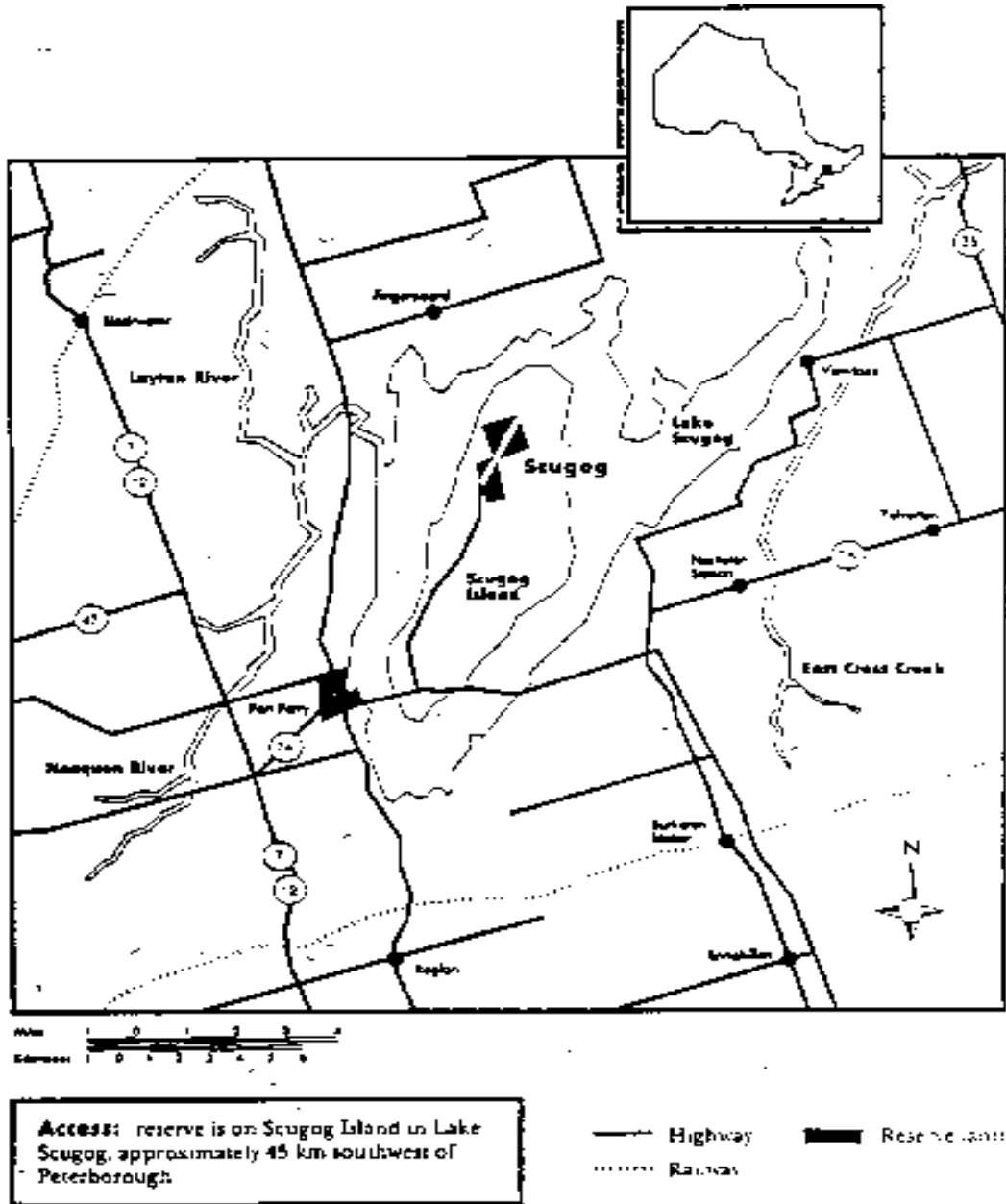
Les « Autres revenus » produits par la Première nation de la pointe Moose Deer qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	34 793,00 \$	40 112,00 \$	38 075,00 \$	35 360,00 \$
Budget total	1 064 686,00 \$	927 997,00 \$	1 260 832,00 \$	1 524 809,00 \$
% du total	3,3 %	4,3 %	3,0 %	2,3 %

Tableau 12 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Pointe Moose Deer

4.8 Mississaugas de l'île Scugog

4.8.i Carte du territoire de la Première nation de l'île Scugog



**Accès : la réserve est située dans l'île Scugog,
sur le lac Scugog, à environ 45 km au
sud-ouest de Peterborough**

Highway : route

Railway : voie ferrée

Scugog Island : île Scugog

Nonquom River : rivière Nonquom

Reserve land : Terre de réserve

Layton River : rivière Layton

Scugog Lake : lac Scugog

East Crock Creek : ruisseau East Crock

4.9.ii Profil de la collectivité

Le territoire de la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog est situé dans l'île Scugog, sur le lac Scugog, à environ 45 kilomètres au sud-ouest de Peterborough et non loin de la ville de Port Perry. Dans les années 1840, la Première nation a acheté environ 800 acres de terres dans l'île Scugog pour ses membres. Le gouvernement fédéral a par la suite attribué le statut de réserve à ces terres.

La Première nation de l'île Scugog est membre des Conseils unis anishnaabeg et est affiliée au Conseil tribal Ogemawahj et à l'Union of Ontario Indians.

La réserve compte actuellement environ 45 habitants.

4.9.iii Données sur les « autres revenus », pour la période de 1988-1989 à 1991-1992

Le tableau qui suit a été établi d'après les états financiers fournis par la Première nation pour la période de 1988-1989 à 1991-1992 :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus »	250,00 \$	646,00 \$	6 025,00 \$	55 099,00 \$
Budget total	33 029,00 \$	128 034,00 \$	234 411,00 \$	425 874 ,00 \$
% du total	,8 %	,5 %	2,5 %	13,0 %

Tableau 13 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mississauga de l'île Scugog

An un

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Location d'équipement	<u>250,00 \$</u>	Exploitation et entretien d'équipement
<u>Total</u>	<u>250,00 \$</u>	

On ne relève aucun « autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée et pouvant entrer dans la catégorie des revenus discrétionnaires, d'après l'état de l'encaisse globale.

An deux

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	646,00 \$	Indéterminée
<u>Total</u>	<u>646,00 \$</u>	

On relève un « autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalise 646,00 \$, soit 0,5 % de l'ensemble des liquidités, et que l'on peut considérer comme étant discrétionnaire.

An trois

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	2 425,00 \$	Indéterminée
Location de maison	3 600,00 \$	Exploitation et entretien de maison
<u>Total</u>	<u>6 025,00 \$</u>	

On relève un « autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalise 2 425,00 \$, soit 1,0 % de l'ensemble des liquidités, et que l'on peut considérer comme étant discrétionnaire.

An quatre

<u>Source</u>	<u>Montant</u>	<u>Utilisation</u>
Revenu d'intérêt	6 334,00 \$	Indéterminée
Location de maison de la bande	4 465,00 \$	Exploitation et entretien de maison
Loyer (logements)	<u>44 120,00 \$</u>	Hypothèque visée par l'article 95 de la <i>LNH</i>
Total	55 099,00 \$	

On relève un « autre revenu » dont l'utilisation est indéterminée et qui totalise 6 334,00 \$, soit 1,5 % de l'ensemble des liquidités, et que l'on peut considérer comme étant discrétionnaire.

Sommaire des « autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » - Mississaugas de l'île Scugog

Les « Autres revenus » produits par la Première nation de l'île Scugog qui n'avaient pas à être réinjectés dans un projet pour rembourser une hypothèque ou à être mis de côté pour des activités ou de l'entretien courants étaient négligeables. Au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'un examen, les « autres revenus » discrétionnaires enregistrés sont les suivants :

An	Un	Deux	Trois	Quatre
« Autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) »	0,00 \$	646,00 \$	2 425,00 \$	6 334, 00 \$
Budget total	33 029,00 \$	128 034, 00 \$	234 411,00 \$	425 874, 00 \$
% du total	0,0 %	,5 %	1,0 %	1,5 %

Tableau 14 : « Autres revenus » en regard de l'ensemble des liquidités - Mississaugas de l'île Scugog

4.10 Sommaire des « autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) - Conseils unis anishnaabeg

Le tableau qui suit renferme le résumé de l'analyse des fonds discrétionnaires réels et indique le pourcentage que ces derniers représentent par rapport à l'ensemble des liquidités des sept Premières nations qui forment les Conseils unis anishnaabeg

Première nation	An un	An deux	An trois	An quatre
Beausoleil	0,07 %	0,00 %	0,03 %	0,10 %
Curve Lake	1,80 %	0,80 %	3,40 %	1,60 %
Île Georgina	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,90 %
Hiawatha	2,50 %	4,00 %	5,40 %	4,90 %
Mnjikaning	1,70 %	0,02 %	2,60 %	1,70 %
Pointe Moose Deer	3,30 %	4,30 %	3,00 %	2,30 %
Île Scugog	0,00 %	0,50 %	1,00 %	1,50 %

**RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA
CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES
PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS
ANISHNAABEG**

PARTIE III

OPTIONS EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE RECETTES

3.1 Recettes provenant des ressources

3.1.i Ressources provenant des terres des Premières nations

Chacune des Premières nations a indiqué que la superficie limitée de ses terres de réserve constitue un obstacle important, voire insurmontable, à la production de recettes à partir de leurs terres. Ainsi, par exemple, la Première nation de Hiawatha a indiqué que la superficie de terres se prêtant à une vocation résidentielle, commerciale ou récréative représente moins de 10 p. 100 de l'ensemble de son assise territoriale.

Une certaine tension règne dans certaines collectivités en ce qui concerne les plans de mise en valeur des terres encore disponibles à cette fin. À titre d'exemple, dans la Première nation de Mnjikaning, se trouve une carrière qui pourrait faire l'objet de projets de mise en valeur. D'un autre côté, les besoins non comblés en termes de logements dans la communauté sont considérables.

La Première nation de Hiawatha a indiqué que les utilisations à des fins touristiques et récréatives sont des solutions de rechange viables dans l'optique de l'utilisation des

ressources naturelles (telles que les terres à bois, les animaux à fourrure et le poisson), dans les terres des Premières nations. La Première nation a indiqué qu'il fut un temps où le riz sauvage (*manomin*) était une ressource naturelle abondante. La construction d'un barrage dans le cadre de l'aménagement de la voie navigable de Trent Severn et la fluctuation des niveaux d'eau sur le lac Rice dans le but de faciliter la navigation ont toutefois causé des dommages irréparables aux rizières sauvages. Il n'existe actuellement aucune rizière de taille importante et la mise en valeur de cette ressource à des fins commerciales ou de subsistance n'est pas réalisable.

Des membres de la Première nation de Hiawatha ont indiqué que certaines terres appartenant à la collectivité devraient être réservées à une mise en valeur à des fins récréatives et à l'exploitation forestière; une petite partie des terres appartenant à la Première nation pourrait être mise de côté à des fins industrielles; et une installation récréative est prévue sur un lot en particulier. Enfin, un secteur situé dans des terres appartenant à la Première nation (Herkimer Point) a été arpenté et contient 16 lots, appartenant tous à la communauté. Ce secteur présente un certain potentiel en tant qu'établissement récréatif, en tant que lotissement résidentiel ou à des fins commerciales. La priorité la plus importante pour la communauté est de faire en sorte que certaines terres soient maintenues à l'état naturel.

Dans le territoire de la Première nation de la pointe Moose Deer, on relève la présence de deux sablières, dont l'une produit des matériaux de très haute qualité. Toutefois, le développement commercial de ces sablières est limité en ce que ni l'une ni l'autre ne génère suffisamment de matériaux se prêtant à la vente. Les matériaux qui en sont extraits servent plutôt à des fins de construction dans la collectivité. Il n'existe aucun potentiel minier ou forestier dans le territoire de la Première nation de la pointe Moose Deer, et les terres sont insuffisantes pour permettre l'aménagement d'autres secteurs de villégiature. Bien qu'il existe un certain potentiel de pêche commerciale, le ministère provincial des

Ressources naturelles rachète les permis existants, la pêche étant ainsi vouée à une disparition éventuelle.

Dans le territoire de la Première nation de Beausoleil, on dénombre plusieurs sablières qui sont exploitées pour des besoins communautaires, mais ces sablières sont pour ainsi dire épuisées. La Première nation de Beausoleil importe maintenant le gravier dont elle a besoin. La Première nation de l'île Georgina dispose de gravières sur ses terres, mais elle est incapable de mettre sur pied une entreprise de concassage de gravier, en raison des coûts liés au transport du gravier hors de l'île. La Première nation de Hiawatha a une gravière, mais celle-ci est presque épuisée, et aucun gravier n'a été vendu à partir de sa gravière depuis plusieurs années. La Première nation de Hiawatha possède un certain potentiel de production de tourbe, mais une partie des terres concernées sont visées par un certificat de possession (le reste appartenant à la communauté).

Le territoire de la Première nation de Beausoleil présente un potentiel de développement forestier important. Actuellement, les ventes de ressources forestières ne font actuellement l'objet d'aucun contrôle, et la question de la vente des ressources forestières par les détenteurs de certificat de possession a été une source de tension au sein de la collectivité qui, à ce jour, ne s'est pas encore donnée une politique en ce qui concerne les recettes forestières. On relève également une certaine activité de pêche commerciale dans le territoire de la Première nation de Beausoleil, une vingtaine de membres de la communauté étant employés à temps partiel comme pêcheurs commerciaux.

Les territoires de la Première nation de l'île Georgina présentent un certain potentiel forestier, mais des recherches s'imposent au sujet de ce potentiel et du marché pour les produits forestiers bruts et finis. La Première nation de l'île Georgina envisage de lancer un projet d'écloserie dans l'avenir, mais considère le projet comme « faiblement prioritaire », en raison du manque de financement de démarrage.

Dans le cas de la Première nation de l'île Scugog, il n'existe tout simplement pas de ressources naturelles à mettre en valeur : aucune ressource forestière, aucun accès à l'eau et aucune ressource en agrégats.

3.1.ii Ressources provenant des territoires traditionnels

Rares sont les Premières nations qui ont envisagé des projets de mise en valeur visant des terres traditionnelles, ces dernières étant définies comme incluant les territoires couverts par les traités territoriaux signés par les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg. Toutes les Premières nations ont parlé de différents obstacles politiques ou juridiques importants à la mise en valeur des terres dans leurs territoires traditionnels.

De façon générale, dans le cas des Premières nations qui ont exploré le potentiel de production de revenus à partir de leurs terres traditionnelles, les projets envisagés se situaient dans le contexte des négociations de leurs revendications en cours. Au nombre des initiatives visant les terres traditionnelles qui pourraient s'intégrer au règlement futur de leurs revendications, mentionnons la prise en charge de la gestion des parcs provinciaux et nationaux situés dans leur territoire ou la cogestion de parcs avec d'autres gouvernements; l'accès à des terres additionnelles à des fins de projets de villégiature; l'accès aux ressources forestières; et des coentreprises ou d'autres formes de partenariat qui viseraient les secteurs dans lesquels les terres sont utilisées pour des activités traditionnelles.

Un grand nombre de ces initiatives ont été examinées dans le contexte de la revendication liée aux traités Williams de 1923, à la négociation de laquelle six des sept Premières nations des Conseils unis anishnaabeg ont participé. Le règlement de cette revendication par voie de négociation avec les gouvernements concernés (des Premières nations, du Canada et de l'Ontario) apporterait une plus grande certitude quant à la question de la production de recettes pour les Premières nations à partir de leurs terres traditionnelles et

pourrait donner lieu à la création de projets particuliers qui généreraient des revenus pour les Premières nations.

La Première nation de Beausoleil s'efforce actuellement de récupérer des terres qui furent cédées au ministère des Pêches et des Océans, pour l'installation d'un phare. Le phare en question a été abandonné et le Ministère a cédé les terres à bail à des villégiateurs. Les terres visées ne sont pas d'une superficie importante (environ 50 acres), mais on y trouve plusieurs édifices, notamment des maisons, qui sont en décrépitude.

3.2 Sources de revenus locales

La population modeste qui vit dans la réserve de la Première nation de l'île Scugog a été identifiée comme constituant un obstacle à la production de recettes à partir de sources locales; des représentants de la Première nation ont indiqué considérer que les coûts de la collecte des droits seraient plus élevés que les sommes collectées. De la même manière, dans les Premières nations de la pointe Moose Deer et de l'île Georgina, les faibles populations qui vivent dans chacune de ces réserves font en sorte que les sources de revenus locales seront au mieux limitées.

Grâce à l'ouverture du Centre de divertissement de Great Blue Heron, un établissement de jeu sans but lucratif situé dans la réserve, la Première nation de l'île Scugog touchera des revenus de location et des loyers par l'intermédiaire de l'Association communautaire de la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog, dont les membres font partie de la Première nation de l'île Scugog. En outre, au nombre des retombées que pourrait produire le Centre, mentionnons la possibilité de collecter des droits liés aux permis, la perception de revenus de location, le partage des profits à la faveur d'entreprises en partenariat ou en coentreprise et d'autres possibilités encore.

La Première nation de Curve Lake a identifié plusieurs sources possibles de revenus au niveau local, pour l'avenir. Qu'il suffise de mentionner des droits applicables aux services

de câble, de téléphone et d'hydroélectricité sur les terres, les revenus de la location de propriétés, les revenus de location d'équipement et de personnel de travaux publics; la perception de droits au titre du stationnement public et des parcs publics; les frais de service liés à la prestation de services sur les terres des Premières nations; la vente de permis de pêche, les revenus provenant de permis de possession d'animaux domestiques; les péages routiers pendant des événements spéciaux qui attirent un trafic routier considérable et enfin, les droits d'utilisation qui seraient imposés aux occupants de lots de villégiature.

Le tourisme constitue la principale source de revenus de la Première nation de la pointe Moose Deer. Toutefois, les initiatives en matière de tourisme sont largement saisonnières, plus ou moins profitables et la communauté considère avoir atteint les limites extérieures de ces initiatives en la matière. De son côté, le personnel de la Première nation estime que l'emplacement même de la pointe Moose Deer se prête bien à l'activité touristique, mais qu'il ne se prête pas aussi bien à d'autres projets d'entreprise, notamment dans le domaine du commerce de détail général ni à l'exploitation d'un casino à des fins charitables.

La Première nation de la pointe Moose Deer s'est dotée d'un centre de location de chalets qui appartiennent à la Première nation, à côté de son parc nautique. Les revenus provenant de cette initiative servent à couvrir les coûts d'exploitation.

La Première nation de la pointe Moose Deer est actuellement à préparer un projet d'aménagement d'un terrain pouvant accueillir 200 caravanes. Pour le moment, on dispose de très peu de données quant aux prévisions de dépenses et de recettes. Toutefois, il convient de mentionner que lorsque les travailleurs ont dégagé des lignes d'arpentage aux limites du territoire de la Première nation afin de déterminer l'emplacement du futur parc, un propriétaire de chalets de l'endroit a immédiatement, et à tort, contesté l'emplacement des limites de propriété de la Première nation.

Chez la Première nation de Beausoleil, le magasin local (qui est devenu propriété privée) appartenait initialement à la Première nation. Toutefois, le magasin a connu des difficultés financières, comme ce fut le cas d'autres entreprises appartenant à la Première nation, si bien que le Conseil ne s'est pas aventuré davantage dans d'autres initiatives du genre.

La Première nation de Beausoleil dispose par ailleurs d'un petit parc nautique privé. Elle examine actuellement le potentiel de certaines initiatives dans le domaine de l'écotourisme et visant deux des propriétés situées dans l'île; les deux propriétés sont actuellement inoccupées et disposent d'un site riverain naturel. La Première nation considère que les personnes qui naviguent dans les eaux voisines de l'île sont des intrus, mais elle est incapable d'appliquer un droit exigible de 8 \$ par embarcation. La Première nation étudie également le potentiel que pourraient offrir des projets de mise en valeur de parcs et d'autres parcs nautiques.

Dans la Première nation de Beausoleil toujours, on dénombre environ 200 chalets qui sont loués en vertu de baux d'une durée de 15 ans qui expirent en 2009. L'espace pour des aménagements additionnels est limité, mais la Première nation n'a pas fait connaître cette possibilité à d'éventuels locataires. Les revenus générés par l'aménagement résidentiel (c.-à-d., les loyers et les paiements d'hypothèques) sont réinvestis dans de nouveaux logements et dans la rénovation du parc de logements existant. Au niveau local, des frais sont imposés pour l'aqueduc, l'égout et les services de collecte des ordures ménagères, mais la base de revenu est modeste et les membres de la communauté opposent une certaine résistance à l'imposition de droits à ces titres.

La Première nation de l'île Georgina possède un parc nautique sur un petit lot faisant partie de ses terres de réserve, sur la terre ferme. Depuis plusieurs années déjà, on songe à agrandir le parc nautique afin d'y aménager une salle de conférence ou un complexe commercial.

Dans le territoire de la Première nation de l'île Georgina, lequel inclut les îles Snake et Fox, on dénombre environ 300 chalets en location. La Première nation impose des droits aux villégiateurs non membres au titre de la collecte des ordures, des services de police et d'incendie, de l'entretien des routes et des services d'aqueduc; toutefois, ces droits sont établis sur une base de recouvrement des coûts. Avec l'adoption prochaine d'une loi sur la gestion des terres indiennes par le gouvernement fédéral, loi qui s'appliquera à l'île de Georgina, la Première nation sera en mesure d'établir ses propres barèmes de droit de location et pourra exercer un meilleur contrôle sur la gestion des ressources de la réserve.

Les Premières nations de Hiawatha, de Scugog, de Beausoleil et de Mnjikaning se sont dotées de régimes de financement hypothécaire et de location qui font en sorte que les logements génèrent des recettes. Au cours des trois dernières années, un moratoire a été imposé sur l'aménagement de nouveaux logements à Mnjikaning. Les recettes provenant des développements résidentiels existants sont injectées dans l'exploitation et l'entretien du parc de logements et dans l'administration du programme de logements.

Dans la Première nation de Hiawatha, on dénombre 29 baux de location de chalets à l'année et 43 baux saisonniers. Toutefois, tous ces baux sont détenus par des particuliers titulaires de certificats de possession. La Première nation ne détient aucun de ces baux. Dans le cas de la Première nation de Curve Lake, le nombre de chalets loués est également important, mais la Première nation ne détient aucun de ces baux.

3.3 Développement économique

Les points de vue des sept Premières nations des Conseils unis anishnaabeg étaient relativement divergents en matière de développement économique, les opinions allant de la production de richesse pour la communauté dès maintenant à la création de débouchés d'emploi à long terme pour les membres des Premières nations. Pour sa part, la Première nation de l'île Georgina a indiqué qu'il était impossible de dissocier ces deux objectifs

complémentaires que sont la production de recettes et le développement communautaire, lorsqu'il est question de développement économique pour les Premières nations.

De façon générale, les membres de toutes les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg ont des plans et des idées d'initiatives de développement économique, mais elles voient leurs efforts être limités par diverses contraintes, notamment l'accès insuffisant à du capital. La Première nation de Beausoleil est à élaborer une stratégie de développement économique qui devrait être prête en 1996-1997. Chacune des autres Premières nations a mis au point une stratégie de développement économique au cours des deux dernières années.

La Première nation de l'île Georgina a mis sur pied une entreprise de fabrication de bâtons de hockey qui appartient à la Première nation et cette entreprise a, pense le Conseil, « un potentiel considérable ». Les plans d'expansion comprennent notamment l'embauche éventuelle de 10 membres de la Première nation. Les recettes générées par cette usine de fabrication seront réinvesties dans l'appui aux opérations. On dénombre également une quinzaine d'autres petites entreprises privées dans l'île, dont certaines sont saisonnières (p. ex., des cabanes pour la pêche blanche; des maisonnettes sans services, habitables l'été).

Au nombre des autres initiatives de développement économique qu'entrevoient les membres de la communauté de l'île de Georgina, mentionnons un magasin appartenant à la Première nation, un complexe récréotouristique, un terrain de golf, un centre de congrès, une station de radio et un lotissement résidentiel. Certains pourparlers ont déjà été entamés avec un promoteur de Toronto quant à la possibilité d'une participation financière extérieure à une ou plusieurs de ces initiatives. La question de la propriété et du contrôle par la Première nation est également à l'examen à cet égard.

Dans le cas de la Première nation de l'île Scugog, l'assise territoriale limitée a été reconnue comme constituant un obstacle aux initiatives de développement économique. À titre d'exemple, les projets économiques comme des « maisons de ville » destinées à la location ou à la cession à bail, dans le cadre d'une initiative lancée par une Première nation de la Colombie-Britannique, devraient être précédés d'un plan d'utilisation des sols qui ferait en sorte que les membres de la Première nation seraient assurés de disposer de terres suffisantes pour l'aménagement de logements et le lancement de projets commerciaux.

L'aménagement du centre de loisirs Great Blue Heron à l'île Scugog pourrait générer des recettes à des fins de charité, par exemple à soutenir financièrement des comités consultatifs sans but lucratif oeuvrant auprès du gouvernement de la Première nation.

La Première nation de Curve Lake a souligné les obstacles auxquels doivent faire face les entrepreneurs de la Première nation, dont les entreprises sont généralement de taille modeste et qui ne sont pas en mesure de soumissionner pour des contrats importants ou de bénéficier d'économies d'échelle. De son côté, la Première nation de la pointe Moose Deer a indiqué que l'insuffisance de l'accès à du capital pour le démarrage et l'exploitation d'entreprises constitue un obstacle important, en particulier dans le cadre d'initiatives importantes (notamment celles qui requièrent un financement de départ de plus de 250 000 \$). Les Premières nations de la pointe Moose Deer, de l'île Scugog, de Mnjikaning, de l'île Georgina et de Beausoleil offrent des prêts de démarrage aux petites entreprises (jusqu'à concurrence de 5 000 \$) par l'intermédiaire du conseil tribal Ogemawahj.

La Première nation de Curve Lake a identifié plusieurs projets de développement économique qu'elle envisage pour l'avenir. Ceux-ci comprennent notamment : la mise sur pied d'entreprises appartenant à la Première nation et à but lucratif; l'établissement de partenariats avec des entreprises à but lucratif de la Première nation; la recherche d'ententes de coentreprise dans la réserve et à l'extérieur de celle-ci avec des non-Indiens;

la mise sur pied de sociétés (moyen qui conviendrait bien pour bien marquer la distinction entre les visées commerciales d'une part et les visées politiques d'autre part, au niveau de la Première nation); le développement d'attractions culturelles, touristiques et éducatives; la mise sur pied d'un camp d'été pour les membres des Premières nations et pour d'autres clientèles; le développement d'un complexe hôtelier ou motelier; l'ouverture de commerces de détail pour la vente de gibier sauvage et de poisson; des établissements de transformation alimentaire; l'aménagement d'un parcours de golf sur le territoire de la Première nation (p. ex., dans l'île Fox); l'aménagement d'un incinérateur pour les besoins d'élimination des déchets pour la Première nation et à l'extérieur de la réserve; la vente en gros de combustibles; l'ouverture d'un commerce de matériaux de construction; un projet de construction de maisons modulaires ou préfabriquées; l'ouverture d'un centre d'hébergement pour des clients des Premières nations ou d'ailleurs; l'organisation d'événements spéciaux et de festivals (p. ex., à caractère culturel, musical ou artistique); l'expansion d'entreprises de la Première nation établies à l'extérieur de la réserve; l'ouverture d'un établissement correctionnel; la création d'emplois commerciaux institutionnels, résultant d'initiatives des Conseils unis anishnaabeg.

Jusqu'à tout récemment, la démarche de développement économique mise de l'avant par la Première nation de la pointe Moose Deer a surtout porté sur la création d'emplois pour les membres de la Première nation, par opposition à la production de recettes. En conséquence, les recettes provenant de projets de développement économique ont servi à payer des salaires. À ce jour, aucun projet n'a généré assez de recettes pour permettre le lancement de programmes ou de services additionnels.

La Première nation de la pointe Moose Deer a aussi encouragé la formation, en tant que volet du développement économique. Toutefois, une fois que les membres de la Première nation sont formés, ils sont souvent contraints de quitter la communauté pour trouver de l'emploi, la Première nation étant incapable de leur en offrir.

La formation a également été reconnue comme un volet important du développement économique par la Première nation de Beausoleil, car les membres de la communauté ont des idées pour des projets de développement économique, mais ce sont les compétences qui manquent. La Première nation Beausoleil a également identifié le manque de services « de suivi » pour les nouvelles entreprises (p. ex. un soutien continu pour les nouvelles entreprises) comme étant un obstacle au développement économique. Par ailleurs, les initiatives de formation doivent être accompagnées d'allocations servant à couvrir les frais de déplacement et de subsistance à l'extérieur de la réserve, afin de permettre aux membres de la communauté d'y prendre part. En somme, la communauté « fait ce qu'elle peut » pour encourager et soutenir la formation destinée aux membres de la communauté, en utilisant le mieux possible les crédits dont elle dispose.

Le parc nautique de la Première nation de la pointe Moose Deer, aménagé il y a 25 ans, constitue une initiative de développement économique importante pour cette dernière. Toutes les recettes générées par le parc nautique sont consacrées au paiement des salaires et des activités du parc nautique, par exemple à accroître les activités de mouillage, l'espace d'entreposage, à acquérir de l'équipement, et autres. Il est intéressant de noter, d'une part, que le ministère des Affaires indiennes souhaitait initialement lotir le secteur dans lequel la marina est située pour qu'on y aménage des lots pour chalet, mais que la Première nation était en désaccord avec ce projet; d'autre part, le Ministère a accordé son appui à la construction du parc nautique initial, au moyen d'un prêt pour le développement économique.

Depuis sa construction en 1969, le parc nautique est devenu une installation pouvant accueillir 200 embarcations, comparativement à 17 au départ. Aujourd'hui, le parc nautique vend de l'essence, de l'équipement et des services de réparation d'embarcations, exploite un casse-croûte et un dépanneur, et loue des embarcations et des canots. En plus de ce parc nautique, il existe deux autres parcs nautiques privés exploités par des membres de la Première nation, de même qu'un petit parc de caravanes privé.

La Première nation de la pointe Moose Deer est également aux premières étapes de la planification d'un projet d'installation de fabrication dans la réserve parrainé par un entrepreneur de l'extérieur. Une fois réalisé, le projet aurait pour but de générer des profits et d'employer des membres de la Première nation.

La Première nation de Mnjikaning a mené plusieurs initiatives de développement économique; elle a notamment ouvert récemment le casino Rama, un parc nautique qui lui appartient et un parc industriel situé sur les terres de la Première nation. Bien que le casino soit encore très récent, il est évident déjà que le casino Rama a produit des effets négatifs inattendus. Au nombre de ceux-ci, mentionnons des batailles juridiques avec le gouvernement provincial et avec d'autres Premières nations et des groupes autochtones au sujet de la répartition des profits du casino. En outre, bien que le budget de la Première nation ait augmenté, les coûts d'administration de la Première nation ont été supérieurs à l'augmentation de son budget. De façon générale, la réalisation du potentiel de production de recettes des projets touchant les jeux et paris pour les Premières nations de Mnjikaning et de l'île Scugog doivent être considérés comme un objectif à moyen et à long terme.

La Première nation de Hiawatha s'est orientée dans plusieurs directions en matière de développement économique, notamment en ouvrant à l'année une épicerie ou un dépanneur, un bar d'essence, un restaurant ou un casse-croûte, et un parc nautique, pour répondre à la demande des plaisanciers, des membres de la Première nation et des visiteurs de passage au lac Rice. Les membres de la communauté ont indiqué que tout effort d'aménagement doit contribuer à optimiser l'assise territoriale restreinte disponible et à minimiser les coûts d'immobilisation et d'entretien ainsi que les répercussions environnementales négatives. En 1996, la communauté a commencé à exploiter le parc Serpent Mounds, à l'endroit même où existait auparavant un parc provincial. Les terres du parc appartiennent à la Première nation et ont été louées à bail au gouvernement de

l'Ontario, qui jugeait que le parc n'était plus économiquement viable. Pour le moment, le potentiel de production de recettes à long terme du parc est inconnu.

La Première nation de l'île Georgina a dressé une liste de plusieurs projets envisageables, dont la réalisation pourrait être confiée à des entrepreneurs de la Première nation. Au nombre de ceux-ci, mentionnons une station-service située dans l'île, un garage offrant des services de réparation de voitures, une laverie, des projets touristiques, un dépanneur ou un commerce de location de vidéo, un service de taxi d'eau (« qui imposerait des tarifs réduits mais rentables »), une boutique d'artisanat, un motel ou un hôtel, des potagers communautaires ou des serres, ainsi qu'une pâtisserie.

Plusieurs Premières nations ont dit trouver dans l'emplacement même de leur territoire un obstacle important au développement économique. À titre d'exemple, la Première nation de la pointe Moose Deer est située à environ 19 km le long d'un chemin de villégiature; les terres de la Première nation Beausoleil sont, pour une large part, des îles dont une seule est habitée, et ses terres sont éloignées des grands centres. Les Premières nations de Beausoleil et de l'île Georgina ont toutes deux besoin d'un service de bac pour transporter des personnes et des aliments, entre la terre ferme et leur communauté. Pendant le gel hivernal et le dégel printanier, le transport entre les collectivités et la terre ferme est souvent interrompu pendant des semaines. Le fait que les Premières nation de l'île Georgina et de Beausoleil vivent dans des îles ajoute aussi aux dépenses que représente toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement résidentiel sur leurs terres.

La Première nation de l'île Georgina s'est dite préoccupée du fait que les projets d'aménagement forestier dans sa communauté n'étaient pas en mesure de faire concurrence aux autres projets d'aménagement forestier, compte tenu des coûts additionnels liés au transport en provenance et à destination de l'île qu'occupe la communauté, et en raison des besoins fondamentaux et non comblés du côté des

infrastructures dans la communauté, notamment d'un service de transport sûr et efficace entre l'île et la terre ferme.

Actuellement, les services de bac desservant Beausoleil et l'île Georgina sont à la limite de leur capacité, et aucune amélioration immédiate n'est prévue. La Première nation de l'île Georgina a envisagé la possibilité d'offrir son propre service de bateau-taxi, mais n'est pas encore en mesure de dire si le projet serait économiquement viable.

Fait intéressant, la Première nation de l'île Georgina a également indiqué que l'île qu'elle occupe se prête bien à des projets de développement à caractère touristique et que des projets futurs pourraient être basés sur des « entreprises virtuelles », (par exemple la création d'entreprises d'achat à domicile via Internet), qui n'ont pas besoin d'avoir « pignon sur rue ».

Enfin, la plupart des Premières nations considèrent comme un obstacle au développement économique la présence d'infrastructures limitées dans leurs réserves. À titre d'exemple, la Première nation de Beausoleil disait, (en date de la parution du document) être limitée dans ses projets par le fait qu'elle est alimentée par un réseau hydroélectrique monophasé.

RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS ANISHNAABEG

PARTIE IV

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

La présente partie expose les constatations issues des trois premières parties du présent rapport, et expose quelques-unes des grandes conclusions concernant le potentiel de production de recettes des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg.

4.1 Exposé des constatations

4.1.i Constatations résultant de l'examen documentaire

En premier lieu, la documentation consultée fait état du large éventail de situations auxquelles les communautés autochtones ont dû faire face lorsqu'elles ont défini, planifié et mis en oeuvre leurs stratégies de production de recettes. La grande diversité des situations observées reflète les conditions socio-économiques que connaissent les collectivités autochtones dont traitent les documents consultés, notamment les grandes collectivités établies à proximité des grands marchés, et qui possèdent une assise territoriale importante ou des terres riches en ressources, aussi bien que les collectivités modestes ou isolées, dont l'assise territoriale est restreinte ou recèle peu de ressources naturelles à valeur commerciale, comme des minéraux.

Les collectivités autochtones que nous avons étudiées connaissent des situations politiques et juridiques diverses : certaines ont bénéficié des règlements modernes relatifs aux

revendications territoriales globales, d'autres ont participé au processus de confection des traités qui a accompagné la colonisation originale de leurs terres par des puissances européennes, tandis que d'autres n'ont pas cédé le titre sur leurs terres originales, ni par voie de traité ni par règlement de leurs revendications. L'examen de la documentation pertinente montre que presque toutes les activités importantes d'investissement ou à caractère commercial menées dans des communautés autochtones au Canada l'ont été par un nombre relativement restreint de communautés ayant négocié le règlement de leurs revendications territoriales globales.

De manière générale, la documentation consultée montre que de nombreux facteurs influent sur la mesure dans laquelle les collectivités autochtones peuvent développer leur capacité financière. Les sources consultées sont divisées quant à la nature des obstacles à l'élaboration de stratégies de production de recettes et à la possibilité ou non de surmonter ces obstacles. Certains auteurs concluent qu'il est impossible de surmonter toutes les barrières, compte tenu de la présence de financement « extérieur », tandis que d'autres établissent une distinction entre les grandes collectivités situées près des grands marchés et les communautés modestes et isolées, dont l'assise économique est déficiente.

Comme le présent rapport de recherche a été établi dans le contexte de l'initiative pour les négociations relatives au gouvernement des Anishnaabeg menées par les Conseils unis anishnaabeg, il est particulièrement intéressant de noter que l'étude de Cornell et Kalt conclut que l'actif le plus important entre tous dont disposent les collectivités autochtones pour le développement de leur capacité financière réside dans leur souveraineté politique. En d'autres mots, le facteur qui entre tous distingue les communautés autochtones dont les stratégies de développement économique et de production de recettes sont fructueuses de celles dont les stratégies le sont moins réside dans la capacité institutionnelle des collectivités à exercer leur souveraineté de manière efficace.

Toutefois, le Rapport de Commission royale sur les peuples autochtones en matière de développement économique et de ressources conclut que la souveraineté à elle seule « ne suffit pas » à assurer un bon développement économique; sans un régime de gouvernement stable et convenable, le contrôle des ressources naturelles ne permettra pas de réaliser le développement économique.

L'un des objectifs des négociations gouvernementales que mènent les Conseils unis anishnaabeg est précisément de concevoir de nouvelles structures et de nouveaux systèmes de gouvernement. Ces structures et systèmes seront mieux adaptés aux Premières nations et, espère-t-on, plus stables que le sont les structures et systèmes inspirés de la *Loi sur les Indiens*. En conséquence, l'aboutissement des négociations sur les questions gouvernementales avec les Anishnaabe et la mise en oeuvre de l'entente gouvernementale Anishnaabe avec les Conseils unis anishnaabeg constitueront les étapes préliminaires et incontournables au développement d'une capacité additionnelle de production de recettes parmi les Premières nations.

4.1.ii Constatations résultant de l'examen des données sur la capacité financière

La base de données sur la capacité financière, qui constitue la Partie II du présent rapport, décrit en détail les « autres recettes » et les autres recettes dont l'utilisation est indéterminée et qui étaient à la disposition des Conseils unis anishnaabeg pendant la période de quatre ans commençant en 1988-1989 et se terminant en 1991-1992.⁵

Ces données montrent clairement que les Conseils unis anishnaabeg ne disposent d'à peu près aucun financement discrétionnaire susceptible d'être consacré au développement communautaire, notamment au développement d'une capacité financière et à un effort de développement économique. Pendant la période examinée, le montant le plus élevé indiqué au titre des « autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » par l'une

⁵ Consulter la Partie II, pour obtenir la description détaillée des « autres revenus » et des « autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) », figurant dans les budgets des Premières nations.

quelconque des Premières nations équivalait à 5,40 % du budget de la Première nation (revenus déclarés par la Première nation de Hiawatha en 1990). À l'opposé, un montant nul au titre des « autres revenus (dont l'utilisation est indéterminée) » a été déclaré cinq fois par trois Premières nations, au cours de la période à l'examen. Globalement, les « autres revenus (non destinés à une utilisation particulière) » pour les Premières nations des CUA équivalaient en moyenne à 1,69 % du budget total des Premières nations. Les autres revenus (à utilisation indéterminée) pour l'ensemble des Premières nations des CUA équivalaient en moyenne à 1,34 % en 1988-1989, à 1,37 % en 1989-1990; à 2,20 % en 1990-1991 et à 1,86 % en 1991-1992.⁶ Les tendances que révèle cette base de données ont été confirmées pour les années subséquentes, à la faveur d'un examen des états financiers vérifiés de chacune des Premières nations, pour l'année 1995-1996.

4.1.iii Constatations issues de l'examen des options en matière de production de recettes

La Partie III décrit les options en matière de production de recettes qui ont été examinées ou proposées par les Premières nations. Les options proposées comprennent notamment l'accroissement des recettes provenant des ressources naturelles situées dans les terres de réserve des Premières nations ou dans les territoires traditionnels des CUA (les terres visées par des traités signés par les Premières nations des CUA), les sources de recettes locales, notamment provenant de l'imposition de droits ou la délivrance de permis, et de projets ou d'initiatives de développement économique.

Plusieurs Premières nations ont signalé la présence de ressources qui pourraient être mises en valeur à partir de leur assise territoriale existante (voir annexe III, pour la liste des options de production de recettes identifiées par chaque Première nation). Toutefois, comme en fait foi la base de données sur la capacité financière, aucune des Premières

⁶ Ces chiffres ont été obtenus conjointement par les Conseils unis anishnaabeg et le Canada, et vérifiés par ces derniers. Pour de plus amples précisions, consulter le *Financial Database Report, 1988-89 - 1991-92* produit par Affaires indiennes et du Nord Canada et par les United Indian Councils, en mars 1993.

nations n'est actuellement associée à des projets d'extraction ou de mise en valeur de ressources naturelles qui produisent des revenus importants, sans que ces derniers ne soient déjà destinés à des fins particulières pour la communauté.

Un grand nombre des options en matière de mise en valeur des ressources dont les Premières nations ont fait état sont entravées par des facteurs extérieurs, sur lesquels les Premières nations n'exercent aucun contrôle. Par exemple, bien qu'il existe un certain potentiel d'exploitation de pêche commerciale dans le territoire de la Première nation de la pointe Moose Deer, le ministère provincial des Ressources naturelles s'apprête à racheter les permis de pêche commerciale existants, ce qui à toutes fins utiles élimine cette option pour la collectivité. Sur le territoire de la Première nation de l'île Georgina, il existe un certain potentiel forestier, mais la Première nation est incapable de déterminer l'étendue de cette option de production de recettes potentielles en raison du manque de financement pour procéder à une étude de marché ou à toute autre recherche pertinente. De plus, la Première nation de l'île Georgina s'est dite préoccupée de ce que le lancement des projets forestiers dans sa communauté aurait du mal à concurrencer d'autres projets du même genre, en raison des coûts additionnels liés au transport en provenance et à destination de l'île qu'elle occupe et compte tenu des besoins fondamentaux non encore comblés en matière d'infrastructure communautaire, notamment la nécessité d'un transport sûr et efficace entre l'île et la terre ferme.

Les débouchés qu'apporterait l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires traditionnels n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie de la part des Premières nations. Toutes les Premières nations ont en effet signalé l'existence d'obstacles juridiques et politiques importants au lancement de projets, notamment d'ententes de partage des recettes provenant des ressources, en vue de générer des recettes à partir des ressources provenant de leurs territoires traditionnels. La revendication relative aux traités Williams de 1923 déposée par sept Premières nations (dont six sont des nations des CUA) a été reconnue par les gouvernements du Canada et de l'Ontario. Le règlement

que recherchent les Premières nations des CUA comprend, sans toutefois s’y limiter, une indemnité financière, des terres et des débouchés économiques. Le règlement des revendications relatives aux traités Williams pourrait être assorti de débouchés en matière de production de recettes à partir des ressources naturelles que recèlent les territoires traditionnels des Premières nations. Pour le moment, toutefois, aucune Première nation ne tire de recettes de ces sources. D’autre part, les Premières nations n’ont aucun contrôle sur l’issue du processus de négociation de leurs revendications, et la nature des avantages potentiels qui pourraient découler du règlement de leurs revendications ne commenceront à se matérialiser qu’à moyen ou à long terme.

Toutes les Premières nations ont déployé des efforts importants pour produire des recettes à partir de ressources locales, comme la délivrance de permis et l’imposition de droits. La plupart des Premières nations ont fait état de sources de revenus locales, qui vont des frais de location à bail de chalets aux frais de service imposés aux villégiateurs, et le recours à la formule hypothèque-location dans le domaine du logement communautaire. Toutefois, comme en fait foi la base de données sur la capacité financière, aucune des Premières nations n’a pu bénéficier de sources locales de revenus non destinées à une utilisation particulière pouvant leur apporter des sommes significatives. Pour l’essentiel, les revenus produits par l’imposition de droits aux titres des services et du logement, pour prendre cet exemple, ont été collectés sur une base de recouvrement des coûts et étaient immédiatement réinvestis pour éponger les coûts d’exploitation et d’entretien de ces services. Pour leur part, les Mississaugas de la Première nation de l’île Scugog ont indiqué qu’en raison de la faible population qui habite la réserve, les coûts liés à la collecte de droits et de frais de service seraient supérieurs aux sommes collectées. Dans toutes les Premières nations, un grand nombre des sources de revenus locales ont maintenant atteint leur limite et les recherches menées pour les besoins du présent projet montrent qu’il n’existe pas de source de recettes locales substantielle qui n’ait pas été étudiée.

Toutes les Premières nations sont actives dans le domaine du développement économique, y compris dans le développement économique axé sur la production de recettes. Un grand nombre des initiatives de développement économique dont les Premières nations ont fait état sont axées sur l'avenir. Toutes les Premières nations ont également signalé des contraintes à l'exploitation plus poussée d'idées et de débouchés économiques, au nombre desquelles figurent l'accès insuffisant au capital, la petite taille et l'isolement géographique des terres de réserve que possèdent les Premières nations et la taille modeste des populations autochtones vivant dans les réserves. Autrement dit, même si les Premières nations disposent de ce que l'un des chefs a décrit comme étant une « encyclopédie d'idées » en matière de développement économique, la plupart de ces idées attendent toujours de se concrétiser, et les projets qui ont effectivement été mis de l'avant ne produisent pas les recettes attendues pour les Premières nations.

À titre d'exemple, les profits générés par le casino exploité en vertu d'un permis provincial sur le territoire de la Première nation de Mnjikaning devaient commencer à produire des avantages pour les Premières nations de l'Ontario à la fin de la deuxième année d'activités, et une entente de partage des profits a été conclue entre l'ensemble des Premières nations de l'Ontario. Toutefois, l'entente est maintenant remise en question. En outre, aucune entente n'a encore été conclue au sujet de l'imposition par le gouvernement de l'Ontario d'une part réduite des profits destinés aux Premières nations. Par ailleurs, une décision rendue en 1996 par un tribunal inférieur indiquait que le partage des revenus provenant du

être générés, mais seulement à moyen ou à long terme (c'est-à-dire, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de parution du présent document).

Parallèlement, le gouvernement de l'Ontario a exercé les pouvoirs que lui confère une entente fédérale-provinciale concernant les jeux et paris pour ouvrir un établissement de jeu à Niagara Falls, en Ontario, en décembre 1996. Le nouveau casino aura vraisemblablement des effets sur les revenus qui seront générés par le casino de Mnjikaning. L'Ontario n'a pas produit ni rendu public de plan officiel et à long terme quant à l'avenir du secteur des jeux et paris, si bien que les Premières nations comme celle de Mnjikaning sont incapables d'évaluer de manière concluante les avantages à long terme de leurs initiatives dans le domaine des jeux et paris.

4.1.iv Constatations générales

On peut résumer comme suit la situation des Premières nations des CUA, dans le domaine de production de recettes :

Comme en fait foi l'examen documentaire auquel nous avons procédé, contrairement à d'autres groupes autochtones qui sont actifs à une grande échelle dans l'économie commerciale, les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg n'ont pas bénéficié des règlements modernes relatifs aux revendications territoriales, mais ont au contraire été écartées de ce qui constitue aujourd'hui la région industrielle qui produit le plus de richesse au Canada, par les traités Williams de 1923.

Pour prendre un exemple, il y a deux siècles, les Mississaugas contrôlaient à eux seuls une partie de la terre baptisée du nom de « Golden Horseshoe » (région du Niagara), alors qu'aujourd'hui les Mississaugas n'occupent plus aucune terre le long de la rive du lac Ontario et, entre St. Catherines et Kingston, environ cinq millions de nouveaux arrivants vivent aujourd'hui sur ce qui était autrefois leur

territoire de chasse et de pêche. À compter du jour où les intérêts propres de ces Premières nations sur leurs terres traditionnelles et sur leurs ressources ont cessé d'être reconnus par les autres gouvernements, ces mêmes Premières nations sont devenues des « pauvres sur leurs propres terres ».⁷

Les parcelles de terre « mises en réserve » pour les Premières nations des CUA dans les limites mêmes de leurs territoires traditionnels, tout en étant situées dans cette région commerciale prospère, ne recèlent pas de ressources exploitables du genre de celles dont disposent certaines autres communautés autochtones au Canada, par exemple des ressources minérales, ni de gaz ou de pétrole.

Par ailleurs, les efforts déployés par les Premières nations des CUA pour soutenir leur économie traditionnelle et leur culture Anishnaabe par l'extraction de ressources provenant de l'extérieur de leurs réserves ont graduellement été de plus en plus criminalisés par les gouvernements non autochtones. À titre d'exemple, les gouvernements fédéral et de l'Ontario ont interprété les traités Williams de 1923 comme ayant pour effet « d'éteindre » le droit de mener des activités de chasse et de pêche à l'extérieur de la réserve pour tous les membres des Premières nations signataires et les membres de ces mêmes nations ont été poursuivis au criminel pour des activités de chasse et de pêche menées à l'extérieur de leur réserve, les mêmes condamnations ayant été confirmées par la Cour suprême du Canada.

- # Les Premières nations des CUA ont déposé une revendication territoriale dans le dessein d'obtenir compensation pour l'indemnisation insuffisante accordée en échange de l'«extinction» du titre ancestral sur leurs terres, extinction prévue dans les traités Williams de 1923. Un règlement pourrait comporter une indemnité financière, notamment des sommes d'argent qui seraient consacrées spécifiquement

⁷ Assemblée des Premières nations, *Fiscal Transfers, Programs and Services: The End of the Line? A Brief Survey of Crown-Indian Fiscal Relations*. (Ottawa, 17 septembre 1996), page 3.

au développement économique dans six des sept Premières nations des CUA et/ou à l'achat de terres additionnelles. Toutefois, les négociations ne sont pas encore terminées, et les Premières nations des CUA n'ont aucune prise sur la cadence ni sur l'issue des négociations.

- # Les sept Premières nations des CUA négocient en outre une entente relative au gouvernement anishnaabe avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario participant aux négociations en qualité d'observateur. Comme le développement économique et le renouvellement des économies des Premières nations constituent un volet essentiel du gouvernement anishnaabe, et étant donné que la sécurité financière à long terme des Premières nations ne saurait dépendre uniquement des transferts provenant d'autres gouvernements, la mise sur pied d'une Société de développement économique des Conseils unis anishnaabeg a été proposée par les Premières nations en 1990, en tant que volet de l'entente relative au gouvernement anishnaabe. La raison d'être de la société en question aurait été de contribuer à l'autosuffisance économique des Premières nations par la voie du développement d'entreprises, par le perfectionnement des ressources humaines et par l'accumulation d'avoirs par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement. Cette proposition a été écartée du cadre des négociations, par les autres gouvernements.

- # Selon les Premières nations, l'obstacle le plus important au développement de leur capacité financière réside dans la superficie limitée de leur assise territoriale actuelle. La taille de l'assise territoriale constituée par les réserves a une incidence sur tous les autres volets de l'effort de production de recettes : à commencer par la quantité et la nature des ressources naturelles pouvant être mises en valeur, jusqu'à la population qui est en mesure de produire ces recettes par l'intermédiaire de permis qui sont délivrés ou de frais qui sont imposés, en passant par l'assise territoriale pouvant servir à du développement commercial et industriel, sans oublier les ressources humaines dont dispose la collectivité. Les assises

territoriales constituées par les réserves sont tout simplement trop modestes et trop fragmentées pour permettre l'essor de communautés dynamiques et, par extension, le développement d'économies fortes et prospères.

- # Presque toutes les terres situées dans le sud de l'Ontario appartiennent soit à des intérêts privés, du fait des droits détenus par des tiers, ou sont détenues par la Couronne de l'Ontario. En conséquence, la capacité pour les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg d'élargir leurs réserves à des fins de développement social, économique, culturel ou politique s'en trouve sévèrement restreinte. À l'opposé, dans les collectivités non autochtones, on parvient à combler les besoins en terres additionnelles de façon régulière par la simple voie de l'expansion. Les villages, les villes et les cités peuvent, dans les limites imposées par certaines circonstances extérieures, étendre leurs territoires dans leur voisinage géographique immédiat. Par contre, les Premières nations sont nettement désavantagées du fait que les limites de leurs réserves freinent le développement et la croissance naturels des collectivités des Conseils unis anishnaabeg. La politique fédérale actuelle concernant les ajouts aux réserves est également très restrictive.

- # Dans le contexte des négociations relatives au gouvernement Anishnaabe, l'assise territoriale actuelle ne permettrait pas aux Premières nations concernées d'assumer des pouvoirs et des responsabilités en matière de programmes et de services, ni d'offrir des programmes et des services nouveaux ou améliorés ou des services et des programmes particuliers. En outre, le fait que les terres de réserve que les Premières nations détiennent sont parfois isolées et fragmentées fait obstacle au développement d'infrastructures de base et d'immobilisations. L'aménagement de routes, de réseaux d'égouts, de canalisations d'aqueducs, d'installations d'éclairage et d'assainissement, d'approvisionnement en eau, de logements et d'édifices publics est difficile en raison des contraintes imposées par la géographie.

4.2 Conclusions

Le présent rapport de recherche confirme que les tendances issues de politiques gouvernementales fédérales et provinciales malsaines ont déjà fait leur oeuvre parmi les Premières nations des Conseils unis Anishinaabeg. Il n'y a pas lieu de s'en surprendre, puisque ces Premières nations figurent au nombre de celles dont les rapports avec les colonisateurs européens et leurs descendants sont les plus anciens au pays. Aujourd'hui, ces Premières nations continuent à vivre en étroite association avec la population non Anishnaabe la plus densément concentrée au Canada.

La Commission royale sur les peuples autochtones a fait connaître ses conclusions à peu près en même temps que paraissait le présent rapport. Après l'examen des « grandes lignes » du rapport de la Commission, les chercheurs se sont dits en accord avec la position prise par les commissaires de mettre en lumière les faits historiques en regard de la situation actuelle. La dépendance des Premières nations à l'égard des transferts intergouvernementaux est en effet le résultat des stratégies assimilatrices conscientes et inconscientes qu'ont déployées les gouvernements fédéraux et provinciaux qui se sont succédé. L'insistance de la part du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sur la renaissance et l'autonomie économique des Anishinaabe à laquelle nous assistons depuis le début des années 1990 est accueillie avec un scepticisme compréhensible par ces Premières nations.

Qu'on le sache, il n'existe pas de « baguette magique » qui pourrait conférer une capacité financière aux Premières nations des Conseils unis anishinaabeg. Indépendamment les unes des autres, comme nous l'avons indiqué dans les parties précédentes, les Premières nations ont mis de l'avant ou se sont donné des plans dans le dessein de mettre à profit toutes les sources possibles de revenus gouvernementaux, dans les limites des pouvoirs qu'elles exercent. Les initiatives les plus hautement publicisées et « attrayantes des années 1990 » sont les deux projets dans le domaine des jeux et paris qui ont été lancés à Mnjikaning et à

l'île Scugog. Il faut bien admettre toutefois qu'à ce jour ni l'une ni l'autre initiative n'a produit quoi que ce soit pour ces Premières nations, sinon des dettes. Le potentiel de production de recettes de ces projets est réputé astronomique, mais il ne se matérialisera pas avant au moins cinq à 10 ans. Pour résumer les choses simplement, bien que l'une des deux entreprises soit déjà en activité et que l'autre casino doive ouvrir d'ici la fin de 1996, les revenus qui en sont attendus pour les communautés ne sont nullement assurés ni aussi importants que le croient les gens de l'extérieur.

Les deux entreprises et d'autres initiatives, moins remarquables qui ont cours au sein de l'ensemble des Premières nations, ne font que souligner une réalité incontournable de la vie des Anishnaabe dans le sud de l'Ontario : tout — les ressources naturelles, les pouvoirs, les lois, les terres et quoi encore — appartient à quelqu'un d'autre ou est contrôlé par quelqu'un d'autre. En d'autres mots, rien ne profite à ces Premières nations sans qu'elles doivent assumer en contrepartie un coût important, aux plans financier, politique ou social. Chacune de leurs initiatives, importantes ou modestes, doit être négociée -- et les Premières nations sont désavantagées à la table des négociations. Il n'existe pas de potentiel, sans que celui-ci s'accompagne de problèmes, du fait d'une autre réalité toute aussi fondamentale et que les Premières nations ont bien comprise, à savoir que rien n'est gratuit en ce bas monde.

Une fois de plus, la Commission royale a rappelé le gouvernement à l'évidence de la réalité, à savoir qu'en dépit de tous les efforts des gouvernements, il n'est pas possible de réduire le « problème indien » à des éléments essentiels qu'il est possible de traiter de manière directe ou simple. Le pouvoir de changer les choses est réparti de manière inégale entre les mains des gouvernements fédéral et provincial, et ce au détriment de la seule entité sociale et politique qui, de fait, peut amener un changement : les Premières nations Anishnaabe. Ces Premières nations savent depuis longtemps, et certains éléments au sein des gouvernements fédéral et provincial commencent aussi à s'en rendre compte, que la

reconnaissance des pouvoirs des Premières nations dans leurs propres sphères de compétence est une idée qui doit maintenant trouver son expression concrète.

Une certaine prise de conscience semble se faire parmi les chefs et les décideurs fédéraux et provinciaux, à savoir qu'il existe un lien fort et important entre l'autonomie politique, sur laquelle portent les négociations relatives au gouvernement anishnaabe, et l'autonomie financière, dont il est également question dans les mêmes négociations. Dans les limites fort étroites de leurs pouvoirs actuels, les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg ont développé leur capacité financière au maximum des possibilités. Les Premières nations continuent à développer cette capacité, non sans mal, comme en témoignent les entreprises de jeux et paris.

Une conclusion s'impose : l'histoire n'a que faire des solutions rapides. Dans le sud de l'Ontario, il a fallu au bas mot deux siècles pour en arriver au point où les revenus en propre des Premières nations représentent parfois aussi peu que 0 % de leurs revenus totaux. Bien qu'il soit à espérer que le rétablissement des Premières nations n'exigera pas encore 200 ans, la réalité tend à indiquer qu'il faudra prévoir au-delà de l'horizon temporel dicté par les mandats électoraux, sur la scène fédérale comme provinciale. Pour le moment, une seule chose est sûre : le *potentiel* lié aux processus de négociations entre les Premières nations, le Canada et, dans une certaine mesure, le gouvernement de l'Ontario. Tout le reste est marginal; et tout le reste appartient à d'autres ou est contrôlé par d'autres.

Pour conclure, bien que les auteurs n'aient pas été invités à soumettre des recommandations, nous jugeons important de souligner trois points qui devront faire l'objet de recherche et de développement dans l'avenir, dans le domaine de la production de recettes :

- # les efforts actuellement déployés pour équilibrer les pouvoirs politiques et pour reconnaître que les Premières nations sont aptes à légiférer dans leurs sphères d'influence territoriale constituent un pas dans la bonne direction, pour ce qui est d'améliorer la capacité de production de recettes des Premières nations;

- # les efforts qui sont déployés parallèlement dans le but de réparer les torts historiques qui ont été causés en ce qui a trait à la taille du territoire dont disposent les Premières nations (c'est-à-dire leur assise territoriale, dans les réserves) et les efforts déployés pour que les Premières nations aient accès à des ressources dans leurs territoires traditionnels (c'est-à-dire, le territoire qui entoure les réserves), est, par ricochet, un mouvement dans la bonne direction;

- # enfin, compte tenu de la marge limitée de développement futur de la capacité financière actuelle des Premières nations, nous recommandons des recherches plus poussées encore dans le domaine de la fiscalité.

RAPPORT DE RECHERCHE SUR LA
CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RECETTES DES
PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS
ANISHNAABEG

PARTIE V

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Ambler, Marjane. *Breaking The Iron Bonds: Indian Control of Energy Development*. Kansas: University Press of Kansas, 1990.

Décrit les efforts que déploient les populations autochtones des États-Unis pour faire en sorte que les tribus exercent un meilleur contrôle de la mise en valeur des ressources énergétiques, notamment le charbon, l'uranium, le pétrole et le gaz.

Seulement 40 des 300 réserves indiennes des États-Unis recèlent des ressources énergétiques, et certains Indiens, à titre particulier, plutôt qu'au nom des tribus, possèdent l'essentiel de cette richesse potentielle. Bien que les revenus provenant des ressources minérales n'aient pas substantiellement soutenu les économies autochtones au cours des années 1960 et 1970, à la fin des années 1980 la situation était en voie de changer, la Cour suprême des États-Unis ayant reconnu le pouvoir des Autochtones d'imposer des taxes aux producteurs d'énergie. Des groupes autochtones ont été en mesure de profiter de cette décision par la suite, et ils ont investi dans des banques, des projets de villégiature, des stations de service, des magasins et dans l'immobilier.

Des études fédérales font ressortir les obstacles au développement économique dans les réserves, notamment l'insuffisance des compétences en matière de gestion et le roulement fréquent des gouvernements tribaux. De plus, les entreprises qui appartiennent aux bandes ne parviennent pas souvent à créer de l'emploi ni à faire en sorte de mettre l'accent sur le partage des avantages plutôt que sur la production de profits. L'obstacle le plus important au développement, selon Ambler, est le manque d'entreprises dans les réserves. En

conséquence, l'argent qui circule dans les réserves « se perd » et profite aux banques, aux magasins de vêtement, d'alcool et d'alimentation de l'extérieur des réserves.

Ambler soutient :

- # que les entreprises tribales ne doivent avoir aucune attache avec les institutions politiques tribales, de manière à créer un climat d'entreprise stable;
- # que le contrôle des projets de développement par les tribus est essentiel au succès (le plus faible taux d'échec parmi les entreprises dans les réserves sur lesquelles Ambler s'est penché a été observé dans le cas des initiatives de mise en valeur des ressources qui appartenaient aux Indiens).

L'auteur fait également état d'autres constatations qui le conduisent à plaider en faveur des coopératives agricoles, de même qu'envers l'accroissement des subventions destinées à soutenir les activités traditionnelles modestes et faisant appel à beaucoup de main-d'oeuvre.

Ambler conclut que les études menées aux États-Unis montrent qu'il est possible de surmonter les obstacles au développement économique et que, dans la mesure où un financement « provenant de l'extérieur » est possible, les tribus peuvent devenir autosuffisantes même sans qu'elles disposent des ressources qui étaient pourtant à leur disposition il y a des siècles de cela.

A.R.A. Consultants. *Social and Economic Impacts of Aboriginal Land Claim Settlements: A Case Study Analysis (Appendices)*. Victoria (C.-B.) : Ministère des Affaires autochtones, juillet 1995.

Les annexes renferment les renseignements qui ont été utilisés pour l'analyse des études de cas, et comprennent notamment un examen documentaire et des rapports issus de l'examen d'ententes au sujet de revendications territoriales. Les annexes font état des répercussions de ces ententes sur la mise en valeur de ressources, le développement des entreprises, l'emploi et les revenus, l'éducation et la formation, les services sociaux et l'administration, et enfin sur les habitudes de vie.

La question de l'influx d'argent qu'a apporté le règlement des revendications dans les collectivités autochtones a suscité beaucoup d'intérêt. Les bénéficiaires autochtones des règlements de revendications territoriales ont opté pour différentes façons de gérer leurs « finances » :

- # La partie inuite à la Convention de la Baie James a créé différentes compagnies avec le capital obtenu à la faveur du règlement de sa revendication, notamment une compagnie aérienne et a lancé une initiative locale dans le domaine de la pêche.
- # Les Cris ont également investi dans une ligne aérienne régionale, dans une compagnie de construction, dans l'immobilier, dans une firme grossiste en fourrures et dans les industries des arts et de l'artisanat. Les profits issus de ces investissements ont été réinjectés dans les collectivités. Toutefois, certains auteurs ont soutenu qu'on investissait « trop d'argent » dans les structures administratives des communautés cries.
- # À l'opposé, le règlement de la revendication des Inuvialuit n'a débouché sur aucun investissement local dans l'entreprise locale.

Les sommes versées dans le cadre du règlement de revendications territoriales ont également profité à des collectivités non autochtones. Entre 1971 et 1981, les Cris ont dépensé 4 millions \$ en articles de consommation de toute sorte, notamment pour acheter des motoneiges et des télévisions, des articles qui n'étaient auparavant pas utilisés dans la collectivité. Les populations autochtones du nord du Canada ont également acheté de la technologie de chasse spécialisée dans le dessein de maintenir leurs habitudes de chasse traditionnelles.

Cassidy, Frank and Robert L. Bish. *Indian Government: Its meaning in Practice*. Halifax: The Institute for Research on Public Policy and Oolichan Books, 1989.

Au moyen d'études de cas portant sur 19 gouvernements autochtones, les auteurs se penchent sur la création des nouvelles administrations publiques autochtones, et en particulier sur le développement des collectivités et sur les économies durables.

Cassidy et Bish affirment que les bases économiques sur lesquelles reposent les différents gouvernements indiens varient considérablement. Les réserves de taille appréciable et qui sont convenablement situées peuvent bénéficier d'un développement économique important, alors que les réserves éloignées et de taille modeste disposent au contraire d'une base économique souvent insuffisante.

Les obstacles au développement économique comprennent notamment :

- # la faiblesse de l'image institutionnelle des différentes Premières nations;
- # l'accès insuffisant au capital (en raison du statut juridique des terres de réserve);
- # la taxation des terres détenues à bail dans les réserves par d'autres gouvernements, sans la prestation de services convenables en contrepartie;
- # la perte de ressources naturelles traditionnelles qui ne sont pas situées dans les limites des réserves.

Les auteurs soutiennent que, de façon générale, les programmes de développement économique destinés aux Premières nations mettent l'accent sur la création d'entreprises appartenant à des intérêts autochtones et sur des petites entreprises appartenant à des membres des Premières nations, ainsi que sur des projets visant à réduire le chômage. Les auteurs soutiennent que cette stratégie débouche souvent sur des avantages à court terme, sans assurer une viabilité économique à long terme.

À l'échelle du Canada, les auteurs citent un certain nombre d'entreprises autochtones qui ont connu le succès. En voici des exemples :

- # un grand centre commercial;
- # une entreprise de construction de maisons en usine;
- # des permis de pépiniériste;
- # les pêches;
- # les ventes de permis de chasse et de pêche;
- # les services de guides;
- # une grande exploitation agricole;

- # un atelier d'usinage et de production;
- # des projets agricoles (des parcs d'engraissement, des rodéos, des projets d'irrigation).

Cornell, Stephen et Joseph P. Kalt. *Reloading the Dice: Improving the Chances for Economic Development on American Indian Reservations*. [Boston]: Malcolm Wiener Centre For Social Policy, Harvard University, mars 1992.

Produit dans le cadre du Harvard Project on American Indian Economic Development, ce rapport évalue le sous-développement économique des réserves aux États-Unis et étudie les stratégies de mise en oeuvre d'un développement économique autodéterminé.

Les auteurs ont mis en lumière les obstacles à la réduction de la pauvreté dans les réserves. En voici un aperçu :

- # l'accès insuffisant à du capital financier;
- # l'insuffisance de capital humain ou de moyens pour le développer;
- # le manque de planification efficace;
- # « trop de planification et pas assez d'action »;
- # l'insuffisance des ressources naturelles ou l'absence de contrôle sur la mise en valeur de ces ressources;
- # l'éloignement des marchés et les coûts élevés du transport;
- # le manque d'investisseurs;
- # les pratiques discriminatoires des gouvernements;
- # l'ingérence ou la négligence d'agents extérieurs à l'égard du développement des réserves;
- # la déficience des structures gouvernementales dans les réserves;
- # les effets pervers du racisme, de l'alcoolisme et d'autres problèmes sociaux.

Les auteurs proposent une série d'ingrédients clés pour un développement réussi; ils proposent notamment trois grandes avenues vers la réussite :

- # les *possibilités de source extérieure*, notamment la souveraineté politique, les débouchés sur les marchés, l'accès à du capital financier et la proximité des marchés;

- # les *atouts à l'interne*, notamment les ressources naturelles, le capital humain, les institutions gouvernementales et culturelles;
- # une *stratégie de développement*, c'est-à-dire un système économique global et le choix d'une activité de développement à privilégier.

Ces éléments ou ces forces sont interdépendants et les auteurs concluent que la prédominance d'un facteur peut compenser l'insuffisance de l'un des trois. De plus, les auteurs estiment que les collectivités autochtones qui sont en mesure de développer ces forces pourront surmonter un grand nombre des obstacles au développement économique qui ont été énumérés précédemment, notamment l'éloignement des marchés ou l'insuffisance des ressources naturelles.

Les auteurs concluent que le plus grand atout au développement dont disposent les nations autochtones est la souveraineté; en d'autres termes, le facteur le plus important par lequel se distinguent les tribus prospères réside dans leur aptitude institutionnelle à exercer effectivement leur souveraineté.

Cornell, Stephen et Joseph P. Kalt, ed. *What Can Tribes Do? Strategies and Institutions in American Indian Economic Development*. Los Angeles: Los Angeles American Indian Studies Centre, University of California, c.1992.

Série d'analyses portant sur la situation économique des peuples autochtones aux États-Unis, le tout assorti de propositions quant aux stratégies et aux avenues de changement.

L'une des analyses particulièrement dignes de mention est celle de Cordeiro au sujet des résultats des entreprises de bingo. L'auteur indique que les jeux et paris ont été l'industrie qui a connu la croissance la plus rapide aux États-Unis au cours de la dernière décennie, et certaines évaluations indiquent que l'ensemble des revenus générés dans les réserves au début des années 1990 sont de l'ordre du milliard de dollars.

Cordeiro conclut que la taille du marché et que la concurrence dans le marché des bingos représentent les facteurs les plus importants pour déterminer le succès éventuel d'une entreprise de bingo, et que les résultats de cette analyse peuvent être transposés à d'autres activités de jeux et paris également.

Davis, Tim C. *Aboriginal Self-Government: Is This the Answer?* Kingston (Ontario) : Collège de la Défense nationale, 1992.

Examen général de la question de l'autonomie gouvernementale, y compris du potentiel de production de recettes des gouvernements autochtones.

Don R. Allen & Associates Consultants Ltd. *Case Studies of Results-Oriented First Nations Organizations*. [Mars 1994.]

Études de cas concernant quatre groupes autochtones et portant sur les bases économiques de ces groupes; les études font état des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux politiques et à la législation pour soutenir le développement économique.

Le rapport décrit les projets d'entreprise et l'activité économique des quatre groupes qui font l'objet de l'étude. L'étude relève les facteurs qui contribuent au succès des projets de développement économique, dont voici un aperçu :

- # Consultation efficace au sein de la communauté, et planification stratégique.
- # Dans la mesure du possible, la politique et le commerce constituent des sphères d'activité distinctes.
- # Évaluation critique de tous les projets d'entreprise proposés pour s'assurer qu'ils répondent à des objectifs de viabilité à long terme, et pas seulement à des objectifs d'emploi à court terme.
- # Mécanismes de gestion de haute qualité, appliqués par des personnes dévouées oeuvrant dans des structures efficaces.
- # Ententes de financement souples, par exemple les modes optionnels de financement, et présence d'autres formes de financement de projets (par exemple, de source provinciale).

Le rapport renferme en outre des recommandations spécifiques qui ont été formulées par les dirigeants des collectivités autochtones quant aux modifications qu'il faut apporter aux programmes et aux mécanismes administratifs fédéraux, ainsi que des suggestions quant au suivi qu'il faut assurer sur le terrain, sans oublier des listes d'entreprises et des bases de données.

Douglas, David J.A. *Community Economic Development in Canada*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1994.

Examen théorique du développement économique communautaire, assorti de références précises à des collectivités autochtones.

Douglas fait un tour d'horizon économique d'un grand nombre de collectivités autochtones et conclut qu'une grande part de l'argent des réserves « fuit » à l'extérieur des réserves sous forme d'achat de produits du secteur privé, de dépenses de consommation pour des biens et services par des ménages des réserves, et sous forme d'achats d'équipement et de fourniture dans le secteur public. Il constate également que bien des communautés autochtones dépendent d'un seul secteur ou d'une seule industrie.

Douglas fait valoir qu'à la faveur d'un processus de développement économique communautaire, les Premières nations peuvent récolter des avantages économiques à long terme. Certaines sociétés de développement économique communautaire ont connu du succès en tant qu'organismes de développement au sein des Premières nations et ces sociétés peuvent générer un certain nombre d'avantages, notamment des emplois, favoriser l'autosuffisance de la collectivité et l'éclosion d'un climat propice à l'entreprise et à l'investissement.

La définition d'une vision communautaire est essentielle au développement économique de toute collectivité. Douglas signale à cet égard que la renaissance de l'identité culturelle et le retour à la propriété foncière traditionnelle, de même que la réduction de la dépendance économique à l'égard d'agents de l'extérieur constituent souvent les traits dominants de la vision autochtone en cette matière. La planification stratégique doit tenir compte des traditions autochtones, notamment la prise de décisions par consensus, pour être fructueuse.

Douglas fait référence à certains exemples précis d'activités économiques autochtones. Il précise que les ressources naturelles ont toujours été le point d'appui d'un grand nombre de communautés autochtones. En dépit des preuves montrant que la dépendance à l'égard d'une seule industrie rend l'économie vulnérable aux revers économiques lorsque l'industrie connaît de sérieuses difficultés, bien souvent la tendance des collectivités consiste alors à rechercher une autre industrie pour remplacer l'industrie défaillante, plutôt qu'à diversifier l'économie. Grâce à la contribution de certains organismes de développement économique communautaire, certaines collectivités autochtones sont parvenues à diversifier leur vision économique.

Enfin, Douglas dresse une liste des sources et des programmes de financement externes axés sur le développement économique. Mentionnons notamment la fondation Calmeadow et son fonds pour les Premières nations (First Peoples Fund). La fondation Calmeadow a oeuvré de concert avec des collectivités autochtones pour concevoir des

programmes et des services de gestion de crédit adaptés, notamment des prêts destinés à des groupes d'intérêts communs.

Elias, Peter Douglas. *Northern Aboriginal Communities: Economies and Development*. North York, Ont.: Captus Press Inc., 1995.

Série d'études de cas portant sur des projets de développement économique divers dans des collectivités autochtones du Nord, et analyse en profondeur de la stratégie de développement économique de la Première nation de Nipissing.

La stratégie de développement économique de la Première nation de Nipissing fait notamment l'objet d'une étude de cas. Le principal objectif de cette stratégie est de négocier un projet de co-entreprise avec la société italienne de Medici & Co. en vue de constituer une entreprise d'apprêt et de teinture de fourrure.

Voici un aperçu des projets de production de recettes menés par la Première nation de Nipissing entre 1985 et 1989 :

1. *Location à bail* : recettes provenant de lots résidentiels sur lesquels sont principalement aménagés des chalets d'été et des résidences permanentes dont on tire des droits de location annuels, des droits de péage et des frais au titre de la collecte des ordures ménagères. Les coûts d'immobilisations au titre des améliorations routières et des infrastructures d'alimentation en électricité ont été partagés avec la province.

Les locations à bail dans un parc industriel visaient à attirer l'industrie légère, dans le but de créer des emplois dans la réserve; c'est pourquoi les frais de location ont été maintenus aussi bas que possible. Des plans d'expansion prévoient notamment l'embauche d'une firme de communication qui sera chargée de promouvoir le parc à l'échelle internationale et la production d'un vidéo promotionnel.

Un terrain de camping de 65 acres a été loué à des membres de la Première nation, en échange d'un pourcentage des ventes; le projet n'a pas été considéré comme étant rentable. Il est notamment prévu d'améliorer les installations et d'agrandir le parc pour augmenter le nombre d'emplacements qui s'y trouvent.

2. *Renardière* : cette petite entreprise familiale a fourni des emplois à temps partiel à des membres de la Première nation.
3. *Activités d'exploitation forestière* : étant donné que l'on prévoit une pénurie de pulpe de bois après l'an 2000, on a prévu élargir les opérations de coupe actuelles notamment grâce à une plantation de mélèze laricin qui serait exploitée pour la pulpe de bois qu'on peut en tirer. D'autres entreprises présentent aussi un potentiel de production de recettes; c'est le cas notamment d'une entreprise de production d'arbres de Noël en pépinière; on produit aussi du charbon de bois et du cèdre pour des quais, des meubles, du bardeau et pour la construction d'embarcations.

4. *Arts et artisanat* : dans ce domaine, des membres de la Première nation exploitaient des entreprises à but lucratif tandis que d'autres produisaient pour leurs propres besoins ou pour les membres de leur famille.
5. *Tourbe* : des tourbières ont été identifiées, mais aucune étude n'a été menée pour déterminer la profondeur et la qualité des sites. On a toutefois relevé que la tourbe du nord de l'Ontario pourrait peut-être être exploitée comme combustible industriel.
6. *Terres cultivables* : certaines terres sont considérées comme se prêtant à la culture maraîchère ou à certaines cultures commerciales.
7. *Pisciculture* : on a envisagé la possibilité de mettre sur pied un programme d'empoissonnement au brochet et d'élevage de truite au lac Nipissing.
8. *Enfouissement* : la ville de North Bay a exprimé le souhait d'établir un site d'enfouissement sur des terres de réserve, et une société privée a mené des démarches auprès de la bande pour soumettre cette dernière à un projet de co-entreprise en la matière. Les membres de la bande percevraient des recettes sous forme de redevances pour déversement et d'emplois.
9. *Magasins dans la réserve* : des dépanneurs sont exploités dans la réserve et on envisage la possibilité d'aménager un mini centre commercial.
10. *Entreprise d'apprêt et de teinture de fourrure* : la présence de la société North Bay Fur Sales et l'existence d'un parc industriel ont incité les promoteurs à soumettre ce projet de co-entreprise, les promoteurs estimant que les ressources humaines et financières que peuvent offrir les Indiens inscrits seraient dignes d'intérêt pour des investisseurs. Le document décrit en détail le déroulement des négociations et inclut des états financiers pertinents.

Ont également été examinés les cas suivants :

- # un petit camp de pêche s'est associé à une société de plein air, pour obtenir l'accès à une base de clients;
- # un petit centre commercial en Alberta (dépanneur, laverie et poste d'essence libre-service) fournit des services appréciés à un établissement métis de 700 habitants;
- # une petite ligne aérienne de correspondance offre aussi un service de transport à la demande pour les prospecteurs et un service de transport nolisé à vocation touristique.

Grodinsky, William S. *For the Benefit of All: Report on Aboriginal Business Management Development*. [Ottawa]: Aboriginal Industries Committee, novembre 1991.

Le rapport porte sur l'activité des Autochtones dans le domaine de l'entreprise; il est assorti de recommandations concernant la formation, le soutien gouvernemental et la modification générale des attitudes face aux affaires.

Le Comité a constaté qu'un grand nombre de Premières nations n'ont pas d'assise économique convenable, en particulier les Premières nations des régions éloignées. Le nombre d'entreprises appartenant à des Premières nations était à la hausse pendant les 15 années qui ont précédé le rapport, qu'il s'agisse de petites entreprises ou de sociétés administrées par les collectivités et détenant des millions de dollars d'actifs, en passant par les sociétés de co-entreprise ayant pour partenaires de grandes sociétés nationales et internationales. Les entreprises dont il est question sont actives dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles, du secteur manufacturier, de l'immobilier, des transports, du commerce de détail et de la finance.

Le rapport fait ressortir les obstacles suivants au développement économique :

- # le manque d'expérience des collectivités autochtones dans le domaine de l'entreprise;
- # la difficulté d'obtenir du financement auprès de banques canadiennes;
- # l'insuffisance du capital de démarrage ou de capital de risque;
- # l'insuffisance des infrastructures de base;
- # l'incapacité à établir une distinction nette entre le gouvernement de la collectivité, d'une part, et les sociétés de développement ou les entreprises communautaires, d'autre part;
- # l'inefficacité ou l'instabilité de l'infrastructure gouvernementale autochtone mine la confiance des entrepreneurs;
- # l'insuffisance généralisée d'installations et de services appropriés, notamment d'édifices commerciaux, des communications, du logement, de l'assurance, de la formation, du transport, de l'éducation, des espaces à bureau et du personnel de soutien.

En outre, les Autochtones n'ont qu'une expérience limitée de la gestion, aussi bien dans les professions libérales que parmi les travailleurs autonomes.

Le Comité souligne la nécessité pour les collectivités et les groupes d'évaluer leurs ressources et leurs valeurs, dans l'établissement d'une base économique. Les sociétés autochtones de développement peuvent jouer un rôle important dans ce processus de planification stratégique. L'intégration de la grande économie de marché et des valeurs et traditions communautaires est également considérée, par le Comité, comme nécessaire à la survie des entreprises. Enfin, le Comité souligne avec insistance l'importance de l'éducation en tant qu'élément essentiel à la réalisation des objectifs futurs que sont l'essor futur des sociétés de développement autochtones et la réalisation d'une meilleure autosuffisance économique.

Haberfield, Steven et autres. *A Self-Help Manual for Tribal Economic Development*. Boulder, Colorado: Native American Rights Fund, 1982.

Guide conçu pour aider les tribus américaines à orienter le cheminement de leur développement économique, notamment par : l'identification du potentiel économique des réserves, la planification et l'organisation internes et le développement des entreprises.

Le manuel indique que la plupart des réserves sont situées dans des régions pauvres et éloignées et qu'elles sont dépourvues au plan des ressources et des capacités. Les auteurs établissent en outre une distinction nette entre développement économique et développement des entreprises, deux activités qui ne sont pas nécessairement toujours compatibles. Le développement économique repose sur le développement des infrastructures, telles que routes, services publics, réseaux d'aqueduc et d'égouts, systèmes de communications, services d'incendie et de police, banques, écoles de formation, main-d'oeuvre qualifiée, présence d'entrepreneurs et de services sociaux et de santé. Le développement des entreprises consiste plutôt à répondre aux besoins internes et externes des entreprises, ce qui comprend le capital, l'équipement, le personnel, les marchés et les techniciens.

Les auteurs concluent qu'en dépit du fait que les entreprises constituent un élément intégrant du développement économique des collectivités autochtones, puisque ce sont elles qui apportent des revenus, répondent à la demande du marché de biens et de services et attirent d'autres entreprises, elles doivent être structurées de manière à répondre aux besoins à long terme de la collectivité. L'expérience passée vécue dans les collectivités autochtones où l'on exploitait des ressources montre que ces activités ont rapporté de l'argent sans toutefois déboucher sur le développement de l'économie des réserves.

Lewis, Mike et William J. Hatton. *Aboriginal Joint Ventures: Negotiating Successful Partnerships*. Vancouver: Centre for Community Enterprise, 1992.

Guide pratique à l'intention des collectivités autochtones qui souhaitent privilégier les coentreprises en tant qu'outil de développement économique communautaire. Le guide fait ressortir les avantages présumés des coentreprises et décrit une stratégie pour les étapes de la planification et de la négociation des projets de coentreprise. Le manuel renferme des exemples concrets de projets menés dans des collectivités autochtones.

Les entreprises en partenariat, ou coentreprises, peuvent constituer un volet important de la stratégie de développement économique d'une collectivité. Grâce à des coentreprises, les Premières nations peuvent participer à des projets dans lesquels elles ne disposent d'aucune expérience des affaires et de la gestion, et à des projets dont la taille ou l'échelle sont largement supérieures aux ressources dont elles disposent ou pour le démarrage desquels elles ne disposent pas du capital nécessaire.

Le guide aidera les groupes autochtones à étudier le mécanisme de la coentreprise en tant que moyen d'édifier une base économique propre à assurer son autosuffisance. Les auteurs décrivent la coentreprise d'un point de vue technique et expliquent en quoi elle peut contribuer au développement économique communautaire; ils décrivent le travail de planification, de recherche préalable et d'organisation, les négociations et les ententes que suppose ce genre de projet; ils concluent leur étude par un examen des problèmes liés à la rédaction des ententes avec les actionnaires et en matière de gestion, à l'établissement de listes de vérification, de comptes rendus sommaires et d'autres questions connexes.

Les auteurs soutiennent que les projets de coentreprise peuvent déboucher sur des avantages économiques à long terme pour les collectivités qui perçoivent des revenus modestes ou qui sont sous-développées, et que ces projets peuvent par la suite profiter aux intérêts autochtones. Dans un contexte où le temps, le talent et les ressources peuvent manquer, et lorsque la nécessité s'impose d'optimiser rapidement les avantages économiques tout en minimisant les risques, les coentreprises peuvent générer des profits et être profitables aux communautés autochtones sur les plans de l'expérience de la gestion, des emplois, de la formation et des débouchés pour les petites entreprises.

Lewis et Hatton servent toutefois une mise en garde, à savoir que les coentreprises ne sont pas la panacée aux défis que doivent relever les collectivités autochtones et proposent que les organisations consacrent leurs énergies à faire en sorte de devenir expertes dans la gestion du processus de développement, grâce à une planification stratégique et à des négociations bien menées, plutôt que de s'attacher à acquérir une expertise dans un domaine d'affaires précis.

Lewis, Mike et Frank Green. *Strategic Planning for the Community Economic Development Practitioner*. Vancouver: Westcoast Development Group, 1993.

Ce guide, destiné aux collectivités désireuses de faire de la planification stratégique, traite de la question du développement chez les Autochtones. Tout au long du texte, les auteurs font référence au processus mis en oeuvre par le peuple Nisga, mais il fait aussi référence à des projets qu'ont menés Dana Naye Ventures et la Société de développement Kitsaki.

Lewis et Green estiment qu'il existe plus de 200 sociétés de développement établies dans des collectivités autochtones, sans compter les organisations qui oeuvrent dans les domaines de la formation, du prêt et de l'investissement. Ce manuel « pratique » établit le lien entre la planification stratégique et le développement économique communautaire. Deux organismes de développement autochtones -- la Société de développement Kitsaki en Saskatchewan et Dana Naye Ventures au Yukon -- constituent les exemples utilisés pour illustrer des expériences vécues en matière de décisions de planification. Les auteurs parlent également des Nisga'a du nord-ouest de la Colombie-Britannique et en particulier du travail que ces derniers ont accompli depuis 1985 en matière de développement économique communautaire.

Les auteurs précisent qu'il n'y a de planification économique efficace que dans la mesure où elle débouche sur du concret. La planification stratégique stérile risque au contraire de générer un sentiment d'impuissance et de désespoir au sein d'une communauté.

Les auteurs proposent des moyens pratiques d'évaluer les ressources existantes et de fixer des objectifs d'avenir pour la communauté, notamment en établissant une liste de vérification pour les besoins de l'évaluation aussi bien internes qu'externes. Les annexes au document renferment une étude de cas sur les Premières nations de Mechako Narrows (dont la population établie dans la réserve représente environ 1 100 personnes).

Les ressources de planification supplémentaires énumérées à l'appendice 8 décrivent un certain nombre d'autres publications du Westcoast Development Group, notamment le guide d'accompagnement destiné aux facilitateurs.

Morrison, Bruce R. et C. Roderick Wilson, dir. *Native Peoples: The Canadian Experience*. Toronto: McClelland and Stewart Ltd., 1986.

Ensemble important de monographies traitant de la situation d'hier et d'aujourd'hui des peuples autochtones, examinée principalement d'un point de vue anthropologique.

Dans son étude sur les Montagnais-Naskapis de la péninsule du Labrador, Eleanor Leacock prend les Cris de la Baie James comme exemple pour illustrer de quelle façon les sommes destinées à du développement économique peuvent parfois être détournées dans le dessein d'apporter remède à des problèmes sociaux urgents. En raison d'un problème lié à des sources d'eau polluées, les Cris ont été contraints de consacrer 2 millions de dollars devant servir au développement économique pour les consacrer plutôt à l'assainissement des eaux et à la prestation de services de santé connexes.

En outre, Leacock indique que l'activité industrielle sur les terres des Cris n'a pas débouché sur la création des emplois à long terme attendus. Les Cris ont plutôt bénéficié d'emplois à court terme à titre de travailleurs non qualifiés ou ont été mis à contribution comme guides et comme bûcherons.

Harvey Feit examine les répercussions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le mode de vie traditionnel des Cris, qui repose sur la chasse. Suite à la prise en charge des services et des programmes administratifs sous le régime de la Convention, les débouchés d'emploi ont augmenté; le niveau d'emploi avant la Convention, qui était de 30 administrateurs à temps plein, est passé à plus de 800 administrateurs et employés, au lendemain de la Convention. Selon Feit, les perspectives d'emploi devraient encore augmenter, étant donné que les Cris acquièrent des compétences pour combler des postes d'enseignants, d'infirmiers et infirmières et d'administrateurs.

Bien qu'intéressants, ces débouchés d'emploi ne permettront pas d'occuper entièrement la population croissante pour qui la chasse n'est pas un mode de vie, si bien que les Cris cherchent à élargir l'éventail des entreprises économiques dans ces communautés. Feit indique que les nouvelles entreprises intègrent des éléments de l'entreprise moderne aux structures issues de la société traditionnelle, dont le mode de subsistance principal était la chasse.

Notzke, Claudia. *Aboriginal Peoples and Natural Resources in Canada*. North York, Ont.: Captus Press Inc., 1994.

L'auteure examine le dossier de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles par les populations autochtones, notamment les ressources en eau, les pêches, la forêt, la faune, les terres, ainsi que des ressources non renouvelables. Elle traite également des zones protégées et de l'évaluation des répercussions environnementales.

Notzke se penche sur huit domaines d'utilisation et de gestion des ressources naturelles par des peuples autochtones.

Eau : l'auteure fournit des renseignements sur les droits ancestraux et issus de traités en ce qui concerne les eaux et le lit des cours d'eau, la réglementation des droits dans le domaine de l'eau et la récolte du riz sauvage.

Pêches : l'auteure se penche sur l'importance économique et socio-culturelle de la pêche, sur le fondement légal des droits de pêche, sur la qualité et la quantité de poissons et sur leur habitat dans les diverses régions, sur les économies fondées sur la pêche, sur le développement de l'aquaculture et sur la cogestion des pêches.

Forêts : survol de l'industrie forestière, ainsi que du cadre de réglementation, à l'aide d'exemples choisis à travers le pays; examen relatif à l'accès des Autochtones à des terres forestières situées à l'extérieur des réserves et exposé des problèmes et des solutions, province par province.

Faune : description des droits de chasse, examen de la récolte de fourrures sur une base commerciale, de la chasse au gibier et de la gestion et de la cogestion de la faune.

Terres : examen des problèmes et enjeux relatifs aux terres de réserve des Indiens.

Ressources non renouvelables : au nombre des exemples fournis dans ce chapitre, l'auteure parle notamment de l'Entente Canada-Ontario sur les terres indiennes.

Parcs et aires protégées : examen de nombreux aspects de l'aménagement et de la cogestion des parcs, le tout assorti d'une description détaillée de parcs australiens.

La question du processus d'évaluation des répercussions environnementales est également examinée en détail.

Patrinis, Harry Anthony. *Aboriginal Economic Development and Industrial Parks: A Preliminary Assessment*. Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 1989.

Évaluation de l'incidence économique des parcs industriels pour quatre réserves de l'Ontario, entre autres celle de Mnjikaning. Le rapport conclut que les parcs industriels contribuent au développement économique des réserves, tout en estimant souhaitable que l'on mène davantage de recherche avant de tirer des conclusions définitives à cet égard. L'auteur formule également des recommandations concernant les axes de recherche à privilégier en cette matière.

Patrinis conclut que les parcs industriels contribuent au développement économique des Premières nations, en ce qu'ils donnent lieu à l'établissement d'infrastructures économiques. Les avantages qui en découlent comprennent l'industrialisation des collectivités autochtones et la création d'emplois pour les membres des Premières nations.

Globalement, les quatre parcs appartenant à des Autochtones (près de Sault Ste. Marie, à Sarnia, à North Bay et à Orillia, en Ontario) donnent de l'emploi à environ 141 personnes, génèrent environ 3,5 millions de dollars en salaires par année, et 28 entreprises opérationnelles y sont actives. La taille des parcs se situe entre 28 et 87 acres de terres industrielles mises en valeur, et leur âge se situe entre 6 et 17 ans.

Patrinis a trouvé difficile de formuler des commentaires généraux quant à l'efficacité des parcs, étant donné que les priorités, les objectifs, les stratégies de développement et les philosophies de chacun différaient grandement. Il conclut que les parcs ont contribué au développement économique dans les réserves, sans toutefois apporter remède à tous les problèmes sociaux et économiques qui accompagnent le développement des réserves.

Policy and Management Consultants Inc. (J. Phillip Nicholson) et Onchiota Inc. *Towards a Framework for Native Economic Development Policies and Programs in Ontario*.
Direction des Affaires autochtones de l'Ontario, gouvernement de l'Ontario.

Survol des niveaux de développement économique actuels dans les collectivités autochtones. Évaluation des contraintes existantes et recommandations quant aux axes de développement futur.

Les auteurs font valoir que les débouchés en matière de développement économique n'assurent pas nécessairement la réussite économique, étant donné que les facteurs qui influent sur le potentiel d'un débouché sont nombreux. Le rapport souligne la nécessité d'une consultation adéquate pour faire en sorte que les objectifs et les aspirations des Premières nations soient pris en considération dans les projets économiques envisagés.

Les auteurs estiment que les sept facteurs décrits ci-après sont susceptibles d'avoir une incidence sur le développement économique des Premières nations :

Les terres : les débouchés liés aux terres comprennent la location à bail de terres à des fins résidentielles, commerciales, industrielles ou récréatives, et l'exploitation de ressources renouvelables et non renouvelables sur ces terres.

Les capitaux : les transferts de capitaux aux communautés autochtones et provenant des ententes sur les revendications territoriales peuvent se traduire par des débouchés d'investissements dans des infrastructures communautaires ou commerciales qui contribueront au développement économique; les transferts de capitaux peuvent également permettre d'accorder des prêts et des garanties de prêts à des membres des Premières nations, à des fins d'entreprises; ils peuvent aussi servir à nouer des partenariats de coentreprise avec des intérêts commerciaux non autochtones.

Les coûts de main-d'oeuvre : il ressort de cette étude que les peuples autochtones de l'Ontario touchent des taux de rémunération moins élevés que les autres travailleurs de la province. On peut considérer cela comme un avantage face à la concurrence.

La cohésion de la communauté : l'implication de la communauté dans la planification et la prise de décision peut constituer un attrait aux yeux des entreprises de l'extérieur. Une communauté qui montre de la cohésion peut réagir plus rapidement aux attentes en matière de construction d'infrastructures et de plans de développement.

La force de la famille : de nombreuses entreprises et coentreprises autochtones misent beaucoup sur la participation de la famille étendue. Voilà un avantage qui peut constituer une force supplémentaire sur les plans de l'appui et de l'expansion.

Les traditions autochtones : une réputation favorable et une légitimité morale constituent pour un groupe autochtone un avantage concurrentiel dans certaines industries, notamment celle de la fourrure.

Les connaissances spécialisées : les connaissances dans des domaines particuliers comme la pêche, la chasse, le piégeage, le tannage, l'art et l'artisanat, la sensibilité à l'environnement et à la conservation des ressources, ou la connaissance même d'une région géographique font en sorte que de nombreux Autochtones sont à même de poursuivre des débouchés de carrière ou d'entreprise en qualité d'exploitants de pourvoirie, de guides, d'exploitants d'entreprises touristiques, d'agents de conservation, d'arpenteurs, de dirigeants communautaires, d'agents de développement et d'artisans.

Commission royale sur les peuples autochtones. *Un partage garant d'autonomie* : rapport de la Table ronde sur le développement économique et les ressources. Ottawa, 1993.

Le rapport renferme des exposés de conférence reproduits textuellement, des résumés des documents de travail qui ont été déposés ainsi que des résumés des séances de délibération journalières. Le document renferme aussi un grand nombre d'exemples se rapportant à des communautés autochtones particulières.

Parmi les extraits choisis de ce rapport très fouillé, mentionnons un exposé prononcé par Thomas R. Acevedo, directeur du Enterprise Office des tribus Salish et Kootenai et président d'entreprises appartenant aux tribus. Les activités économiques de ces tribus comprennent notamment la production d'énergie hydro-électrique dans le cadre des ententes de licence partagée, l'exploitation forestière, la fabrication de produits électroniques, un hôtel de station touristique, une compagnie de construction, la gestion de services publics d'électricité et la location de terres à des fins agricoles. En outre, les tribus souhaitent ouvrir un casino. Acevedo souligne que les activités de jeux et paris ont apporté aux tribus ce que les programmes de développement économique fédéraux n'ont pas réussi à leur apporter et se sont révélés être la source de production de recettes la plus avantageuse pour ces tribus.

Un rapport produit par Joseph Kalt traite du projet Harvard en matière de développement économique autochtone aux États-Unis et décrit une réserve dans laquelle le niveau de chômage était inférieur à celui des communautés environnantes. L'étude a révélé qu'un système judiciaire tribal fort et indépendant a contribué au développement économique, alors que l'instabilité et le clanisme qui sévissent dans les collectivités autochtones peuvent décourager les investisseurs. En fait, le type de gouvernement tribal importe peu; ce qui importe, c'est que le régime soit stable et clairement défini.

White, Robert H. *Tribal Assets: The Rebirth of Native America*. New York: Henry Holt, 1990.

Description dans un style narratif des succès obtenus en matière de développement économique par quatre collectivités autochtones des États-Unis, le tout accompagné d'un avant-propos général et d'une conclusion.

White déclare que de nombreuses collectivités autochtones ont entre leurs mains la matière brute nécessaire à leur autodétermination, puisque certaines des ressources naturelles les plus précieuses aux États-Unis sont situées sur des terres indiennes. Au nombre de ces ressources, mentionnons l'uranium, des réserves de charbon, le gaz naturel et les forêts.

Le rapport renferme des exposés narratifs décrivant diverses entreprises appartenant aux Indiens, ces entreprises allant de la fabrication de pièces d'auto à des projets hydro-électriques, en passant par les stations de villégiature, l'agro-entreprise et des cimenteries.

White soutient que le secteur privé offre de « meilleures chances » d'échapper à la pauvreté et à l'impuissance que le secteur public et croit qu'une bonne idée, confiée à des bons gestionnaires et se matérialisant dans un marché, saura attirer des capitaux privés vers les collectivités autochtones.

White souligne en outre que certains projets d'entreprise peuvent mener à l'instabilité. À titre d'exemple, environ 100 tribus perçoivent environ 400 millions \$ par année en revenus de jeux, et que ce faisant, très peu d'emplois sont créés. Selon l'auteur, il ne saurait y avoir de gains économiques à long terme valables, à moins que les sommes ainsi perçues soient sagement investies dans d'autres entreprises créatrices d'emplois.

Au nombre des obstacles au développement économique que White relève, mentionnons la multitude des règlements en vigueur, l'obligation d'obtenir des permis et des licences pour créer une entreprise, les aléas de l'économie locale, et l'éloignement des marchés et de la clientèle.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRINCIPALES

- Ambler, Marjane. *Breaking The Iron Bonds: Indian Control of Energy Development*. Lawrence, Kansas: University Press of Kansas, 1990.
- A.R.A. Consultants. *Social and Economic Impacts of Aboriginal Land Claim Settlements: A Case Study Analysis (Appendices)*. Victoria, C.-B. : Ministère des Affaires autochtones, 1995.
- Assemblée des Premières nations. *Fiscal Transfers, Programs and Services: The End of the Line? A Brief Survey of Crown-Indian Fiscal Relations*. Ottawa: 17 septembre 1996.
- Canada. Affaires indiennes et du Nord. *Case Studies of Results-Oriented First Nations Organizations*. Préparé par Don R. Allen & Associates Consultants Ltd. [Ottawa], 1994.
- . Table ronde nationale sur le développement économique et les ressources. *Un partage garant d'autonomie*. Ottawa, 1993.
- Cassidy, Frank et Robert L. Bish. *Indian Government: Its meaning in Practice*. Lantzville, BC: Oolichan Books, 1989.
- Cornell, Stephen E. et Joseph P. Kalt. *Reloading the Dice: Improving the Chances for Economic Development on American Indian Reservations*. [Cambridge, Mass.]: Harvard University, John F. Kennedy School of Government, 1992a.
- Cornell, Stephen E. et Joseph P. Kalt, ed. *What Can Tribes Do? Strategies and Institutions in American Indian Economic Development*. Los Angeles: American Indian Studies Centre, University of California, 1992.
- Curve Lake First Nation. *Community Economic Development Plan for Curve Lake First Nation: Strategic Action Plan*. Curve Lake, Ontario, s.d.
- Davis, Tim C. *Aboriginal Self-Government: Is This the Answer?* Kingston, Ont.: Collège de la Défense nationale, 1992.
- Douglas, David J.A., ed. *Community Economic Development in Canada*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson, 1994.
- Elias, Peter Douglas, ed. *Northern Aboriginal Communities: Economies and Development*. North York, Ont.: Captus Press, 1995.

- Grodinsky, William S. *For the Benefit of All: Report on Aboriginal Business Management Development*. Montréal: Aboriginal Industries Committee, 1991.
- Haberfield, Steven, et autres. *A Self-Help Manual for Tribal Economic Development*. Boulder, Colo.: Native American Rights Fund, 1982.
- Hopwood, Allen. *The Social and Economic Returns from Investments in Forest Management Programs on Indian Lands: two case studies*. [Victoria, C.-B.]: Canada, 1988.
- Affaires indiennes et du Nord Canada et United Indian Councils. *Financial Database Report, 1988-89 - 1991-92*. Curve Lake, Ontario: mars 1993.
- Lewis, Mike et William J. Hatton. *Aboriginal Joint Ventures: Negotiating Successful Partnerships*. Vancouver: Centre for Community Enterprise, 1992.
- , et Frank Green. *Strategic Planning for the Community Economic Development Practitioner*. Vancouver: Westcoast Development Group, 1993.
- Morrison, R. Bruce et C. Roderick Wilson, dir. *Native Peoples: The Canadian Experience*. Toronto: McClelland and Stewart, 1986.
- Nicholson, J. Phillip, Policy and Management Consultants Inc. et Onchiota Inc. *Towards a Framework for Native Economic Development Policies and Programs in Ontario: a discussion paper*. Ottawa: J. Phillip Nicholson, 1987.
- Notzke, Claudia. *Aboriginal Peoples and Natural Resources in Canada*. North York, Ont.: Captus Press, 1994.
- Ogemawahj Tribal Council. *Economic Development Profiles and Strategies of Member First Nations*. Mnjikaning First Nation, Ontario, s.d.
- Ojib-Hawk and Associates. *Moose Deer Point First Nations: Economic and Employment Development Plan and Strategy*. Juillet 1996.
- , *Chippewas of Georgina Island: Comprehensive Community and Economic Development Plan and Strategy*. 1^{er} août 1995.
- Patrinos, Harry Anthony. *Aboriginal Economic Development and Industrial Parks: A Preliminary Assessment*. Ottawa: Secteur du développement économique, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1989.
- Paudash, Donna et autres. *Hiawatha First Nation Community Economic Development Strategy*. Hiawatha First Nation, 1994.

White, Robert H. *Tribal Assets: The Rebirth of Native America*. New York: Henry Holt, 1990.

SOURCES SECONDAIRES

- A.R.A. Consulting Group Inc. *Evaluation of the Sectoral Economic Development Institutions in Alberta*. Vancouver, 1994.
- Brascoupe, Simon et Harry Anthony Patrinos. *An Annotated Bibliography on Native American Economic Development*. [Ottawa: Secteur du développement économique. MAINC], 1988.
- Bish, Robert L. *Financing Indian Self-government Practices and Principles*. Victoria, BC: School of Public Administration, University of Victoria, 1987.
- Canada. Programme des affaires indiennes et inuites. Economic Development -- Operations. *Legal Aspects of Economic Development on Indian Reserve Lands*. Ottawa, 1977.
- . Affaires indiennes et du Nord. *Program Co-financing, revenue sharing and cost-sharing: theory and practice*. Ottawa, 1994.
- . Groupe de travail sur le développement économique des Indiens. *Groupe de travail sur le développement économique des Indiens : Rapport présenté au sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord canadien, 16 décembre 1985*. Ottawa, 1986.
- Cecil, Kelly L. *Encouraging Entrepreneurship on the San Carlos Apache Reservation: report*. [Cambridge, Mass.]: Harvard University, John F. Kennedy School of Government, 1988.
- Cornell, Stephen E. *Indian Reservation Economic Development: Some Preliminary Hypotheses*. [Cambridge, Mass.]: Harvard University, John F. Kennedy School of Government, 1987.
- . *Accountability, Legitimacy, and the Foundations of Native Self Governance*. [Cambridge, Mass.]: Harvard University, John F. Kennedy School of Government, 1993.
- Davis, Lynne. *Aboriginal Economic Development: an annotated bibliography*. Peterborough: Trent University, [1989].
- Malone, Marc. *Financing Aboriginal Self-Government in Canada*. Kingston, Ont.: Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University, 1986.
- McLeod, T.H. *Discussion Paper for a Review of Indian Local Government Policies*. Ottawa: A.R.A. Consultants Ltd., 1980.

- Association nationale de foresterie autochtone. *Aboriginal Forestry Training and Employment Review (AFTER): final report: Phase I.* [Ottawa], 1993.
- Perry, Stewart E. et Mike Lewis. *Reinventing the Local Economy: What 10 Canadian Initiatives Can Teach Us About Building Creative, Inclusive, & Sustainable Communities.* Vernon, BC: Centre for Community Enterprise, 1994.
- University of Calgary. *Aboriginal Land and Resource Issues: a paper prepared for the Department of Indian Affairs and Northern Development.* Calgary, 1982.
- Watkins, Mel, dir. *Dene Nation, the Colony Within.* Toronto: Buffalo: University of Toronto Press, 1977.
- Westcoast Development Group on behalf of the Conseil des Indiens du Yukon. *Introducing the Core Option: A Design for a Yukon Indian Development System.* Port Alberni, BC, 1990.
- Wein, Fred. *Rebuilding, the Economic Base of Indian Communities: The Micmac in Nova Scotia.* Montreal: Institut de recherche en politiques publiques, 1986.

APPENDICE I : Mandat

PROJET DE RECHERCHE SUR LE POTENTIEL DE PRODUCTION DE RECETTES DES PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS UNIS ANISHNAABEG

POINT DE DÉPART DE LA RECHERCHE :

Les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg (CUA) ont fait part de leur intention de mener un projet de recherche au sujet du potentiel de production de recettes dans leurs collectivités. Les Premières nations concernées sont conscientes du fait qu'une part élevée, atteignant parfois même 90 %, de leurs revenus leur parviennent sous forme de transferts gouvernementaux. À cet égard, le gouvernement fédéral travaille de concert avec les CUA, dans le cadre de négociations sur les gouvernements indiens, afin de répondre à la volonté des Premières nations d'accroître graduellement leur autonomie.

Il convient d'établir une distinction entre les deux principales avenues par lesquelles les Premières nations des CUA pourraient accroître leurs recettes, à savoir par les revenus fiscaux et les revenus non fiscaux. La question des pouvoirs de taxation des Premières nations est complexe et fait l'objet d'études et de discussions, à d'autres tables. En conséquence, il est entendu que dans le cadre du présent projet, il sera question uniquement de mesures non fiscales.

OBJET DE LA RECHERCHE :

Quelles sont les possibilités et les mécanismes non fiscaux à l'aide desquels les Premières nations des CUA pourraient augmenter sensiblement leur production de recettes, dans les domaines suivants?

- # revenus perçus dans la réserve, au moyen de mécanismes comme des projets de coentreprise des Premières nations, des sociétés (de développement), l'octroi de licences, imposition de frais, baux, et autres;
- # recettes provenant de l'exploitation de ressources situées dans la réserve;
- # recettes provenant du partage des ressources dans les territoires traditionnels;
- # initiatives de développement économique.

DÉMARCHE DE RECHERCHE :

Il a été convenu que la recherche pourrait utilement être entreprise en recourant à une structure de gestion conjointe. L'avantage de cette formule est que la responsabilité à l'égard du résultat pourrait également être partagée et être mutuellement bénéfique. Le mécanisme le plus simple consisterait pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) à confier le travail à un organisme de l'extérieur, sur une base contractuelle, organisme qui serait choisi conjointement par le Ministère et les CUA. La nature des travaux pourrait être définie, suivie et confirmée par un comité de direction composé de représentants des deux parties. Le MAINC assumerait la totalité des coûts du projet.

RÉSULTATS :

Le projet de recherche aura pour aboutissement la production d'un rapport d'étude ayant pour objet de répondre à la question posée dans le mandat. Le rapport renfermera des renseignements utiles à la fois aux CUA et au MAINC en ce qui a trait au potentiel de production de recettes des Premières nations des CUA. Il importe de souligner que les résultats de l'étude seront spécifiquement applicables aux Premières nations des CUA et que l'étude n'a nullement pour objet de servir de modèle à d'autres instances.

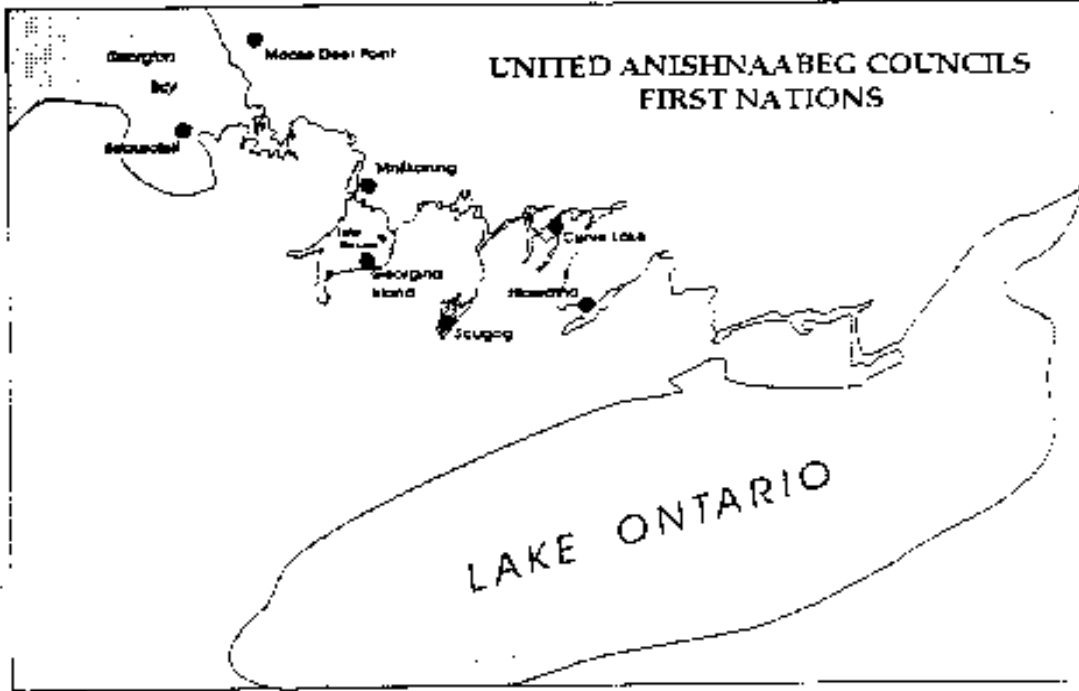
RECOMMANDATION :

Il est recommandé de mener le projet de la manière décrite précédemment. Le projet cadrerait bien avec l'engagement pris par le gouvernement d'établir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, un partenariat fondé sur le respect mutuel, la confiance et le partage du processus décisionnel.

APPENDICE II : Carte montrant l'ensemble du territoire des Premières nations des Conseils unis anishnaabeg

UNITED ANISHNAABEG COUNCILS
FIRST NATIONS

PREMIÈRES NATIONS DES CONSEILS
UNIS ANISHNAABEG



Moose
Deer
Point
Moose
Deer

APPENDICE III : Options en matière de production de recettes soumises par les Premières nations des Conseils unis anishnaabeg

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p>Première nation de Beausoleil</p> <p><i>Initiatives en cours :</i></p> <p># exploitation de plusieurs gravières, à des fins communautaires</p>		<p># 200 chalets</p> <p># projets résidentiels (p. ex. revenus de loyers et d'hypothèques)</p> <p># droits perçus dans la collectivité pour des services d'eau, d'aqueduc et de collecte des déchets</p>	

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p><i>Initiatives possibles :</i></p> <p># un certain potentiel forestier</p>	<p>dans le contexte des négociations en cours au sujet des revendications :</p> <p># site du phare</p> <p># gestion/cogestion de parcs locaux</p> <p># accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets</p> <p># accès à des ressources forestières</p> <p># coentreprises ou autres partenariats</p>		<p># potentiel des initiatives en matière d'écotourisme?</p> <p># projets possibles dans le domaine des parcs et aménagement d'autres parcs nautiques</p>
<p>Chippewas de l'île Georgina</p> <p><i>Initiatives en cours :</i></p> <p># gravier</p>		<p># parc nautique appartenant à la Première nation</p> <p># frais imposés à des villégiateurs non membres, pour des services de collecte d'ordures, de police, d'incendie, d'entretien des routes et d'aqueduc</p>	<p># usine de fabrication de bâtons de hockey</p>

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p><i>Initiatives possibles :</i></p> <p># potentiel forestier</p>	<p>dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications :</p> <p># gestion/cogestion de parcs locaux</p> <p># accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets</p> <p># accès à des ressources forestières</p> <p># coentreprises ou autres partenariats</p>		<p># magasin appartenant à la Première nation</p> <p># complexe récréotouristique</p> <p># club de golf</p> <p># centre de congrès</p> <p># station radiophonique</p> <p># projet résidentiel</p> <p># station-service dans l'île</p> <p># garage, avec service de réparation de voitures</p> <p># laverie</p> <p># initiatives touristiques</p> <p># dépanneur ou club vidéo</p> <p># service de bateau-taxi</p> <p># boutique d'artisanat</p> <p># motel ou hôtel</p> <p># entreprise agricole ou serres communautaires</p> <p># pâtisserie</p> <p># « entreprises virtuelles » : télémagasinage et entreprises basées sur Internet</p>

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
Première nation de Curve Lake <i>Initiatives possibles :</i>	dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications : # gestion/cogestion de parcs locaux # accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets # accès à des ressources forestières # coentreprises ou autres partenariats	# frais de service pour le câble, le téléphone et l'hydroélectricité sur les terres de la Première nation; # revenus de location de propriétés; # revenus de location d'équipement et de personnel de travaux publics; # perception de frais pour le stationnement public et les parcs publics; # frais de service au titre de services fournis sur des terres des Premières nations; # vente de permis de pêche; # ventes de permis de possession d'animaux domestiques # péages routiers pendant les événements spéciaux qui attirent un trafic routier considérable; # droits d'utilisation pour les locataires de lots de villégiature	# entreprises autochtones, y compris des entreprises autochtones menées en partenariat (à l'extérieur de la réserve); # coentreprises; # sociétés; # attractions culturelles, touristiques et éducatives/ événements spéciaux et festivals; camp d'été; # hôtel ou motel; # vente au détail de gibier/ poisson; # transformation d'aliments; # club de golf; # incinérateur; # vente en gros d'essence; # distribution de matériaux; # maisons modulaires/préfabriquées; # centre d'hébergement.

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p>Première nation de Hiawatha</p> <p><i>Initiatives en cours :</i></p> <p># boisés, animaux à fourrure, poisson</p> <p># gravière</p>		<p># parc Serpent Mounds</p> <p># 29 chalets loués à bail à l'année et 43 chalets loués sur une base saisonnière sur des terres visées par un certificat de possession</p> <p># parc pour caravanes de Hiawatha</p>	
<p><i>Initiatives potentielles :</i></p> <p># tourbe</p>	<p>dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications :</p> <p># gestion/cogestion de parcs locaux</p> <p># accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets</p> <p># accès à des ressources forestières</p> <p># coentreprises ou autres partenariats</p>		<p># magasin d'alimentation ou dépanneur ouvert à l'année</p> <p># bar d'essence</p> <p># restaurant ou casse-croûte</p> <p># parc nautique</p> <p># établissement de villégiature</p> <p># lotissement résidentiel</p> <p># développement industriel/commercial</p>

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p>Mississaugas de la Première nation de l'île Scugog</p> <p><i>Initiatives potentielles :</i></p>	<p>dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications :</p> <p># gestion/cogestion de parcs locaux</p> <p># accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lotissements pour chalets</p> <p># accès à des ressources forestières</p> <p># coentreprises ou autres partenariats</p>	<p>Dans le cadre de l'aménagement du centre de divertissement de Great Blue Heron :</p> <p># revenus de location à bail et de location, par l'intermédiaire de l'Association communautaire des Mississaugas de la Première nation de l'île Scugog</p> <p># frais de délivrance de permis</p>	<p>Dans le cadre de l'aménagement du centre de divertissement de Great Blue Heron :</p> <p># initiatives de partenariat/de coentreprise</p> <p># recettes produites à des fins charitables</p>

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
Première nation de Mnjikaning <i>Initiatives en cours :</i> # gravière # sablière			# Casino Rama # parc nautique # parc industriel # Parc naturel de Black River

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<i>Initiatives potentielles :</i>	dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications : # gestion/cogestion de parcs locaux # accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets # accès à des ressources forestières # coentreprises ou autres partenariats		
Première nation de la pointe Moose Deer <i>Initiatives en cours :</i> # deux gravières		# établissement de location de chalets	# parc nautique appartenant à la Première nation

Ressources naturelles : dans les terres des Premières nations	Ressources naturelles : dans les territoires traditionnels	Sources de recettes locales	Développement économique
<p><i>Initiatives potentielles :</i></p> <p># un certain potentiel de pêche commerciale, que le gouvernement de l'Ontario a nié</p> <p># pêche sportive?</p>	<p>dans le cadre des négociations en cours au sujet des revendications :</p> <p># gestion/cogestion de parcs locaux</p> <p># accès à des terres additionnelles pour l'aménagement de lots pour chalets</p> <p># accès à des ressources forestières</p> <p># coentreprises ou autres partenariats</p>	<p># aménagement d'un parc pour caravanes</p>	<p># usine de fabrication dans les réserves?</p>

NOTES

Numéro de contrôle :	4571627
Demandeur :	Affaires indiennes
Nombre de mots :	21 918
Traducteur :	J. Guay
Type de document :	Général
Date de destruction :	